

GUIDE

sports culture et loisirs

de la ville du Robert

musique

danse

sports collectifs

activités nautiques

clubs de loisirs

associations

sports individuels

chant

SOMMAIRE

Pages

I - Présentation de services municipaux P 03 - P15
II - Offre des activités sportives, culturelles et de loisirs au Robert P 16 - P 41
III- Fiches pratiques P 42 - P 53
A. Aides et accompagnement à l'emploi dans le milieu associatif	
B. Aide financière	
C. Monter une projet	
D. Organiser une manifestation	
IV - Infos utiles P 54 - p55
- Adresses utiles	
- Répertoire téléphonique des services municipaux	
Liste non exhaustive	

LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA VILLE DU ROBERT

Notre ambition première est d'assurer à tous les citoyens le droit d'avoir, dans de bonnes conditions, une pratique sportive adaptée, tout en étant en phase avec la demande sociale et en garantissant l'intérêt général. C'est à ce titre que la commune du Robert intervient en :

- Animant et organisant des activités physiques et sportives en milieux scolaires et extrascolaires.
- Proposant des actions et des manifestations sportives.
- Gérant et en entretenant de nombreux équipements sportifs.
- Soutenant financièrement et matériellement les associations.

La municipalité est attentive à cette évolution et adapte sa politique sportive aux besoins de sa population.

LES AXES DE LA POLITIQUE SPORTIVE

• Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre

- Les besoins en activités physiques et sportives croissent et tendent à se diversifier. C'est un mouvement en profondeur qui concerne aussi tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles. Cette diversité de pratique a pris, au cours de dix dernières années, une importance accrue dans les clubs et en dehors.

- La pratique du sport et des activités physiques doit être guidée par un souci humaniste et doit permettre à tous l'accès aux activités de façon adaptée selon les besoins, les aptitudes, les possibilités et les motivations de chacun. Le sport pour tous constitue un enjeu.

- Le mouvement associatif est acteur de ces évolutions. Sa responsabilité doit s'affirmer pour une véritable reconnaissance de la dimension «pour tous». Les projets et les actions qui permettent le développement des animations sportives, les pratiques de loisirs et de détente ainsi que les pratiques d'entretien sont encouragés.

• Faciliter un accès à tous sur des équipements sportifs performants

Pour optimiser le niveau de prestation pour les utilisateurs, une maintenance, une rénovation et une évolution du patrimoine sportif existant est en cours de réalisation. La gestion des équipements est une mission de la Direction des sports de la Jeunesse et de la Vie Associative laquelle doit se doter de moyens nécessaires pour proposer un service public de qualité.

• Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté

- Durant le temps scolaire, l'Education Physique et Sportive permet d'induire un certain nombre d'apprentissages incontournables lorsque l'on parle de socialisation et de prise d'autonomie. Prendre en compte, faciliter et permettre au jeune de vivre sa pratique physique et sportive au quotidien apparaît comme essentiel dans la dimension éducative à laquelle il peut prétendre. L'objectif est de faciliter dans la mesure du possible l'accès aux installations sportives à tous les établissements scolaires. L'intervention de personnels qualifiés permet à double titre l'apprentissage d'un certain nombre de disciplines telles que les sports collectifs et individuels et d'accompagner l'équipe d'enseignants en charge des enfants.

- Durant le temps extra-scolaire, la Municipalité souhaite développer l'accès à une véritable culture sportive pour tous les jeunes par le biais d'actions menées en concertation avec les services du Rectorat, (dispositif d'accompagnement sportif).

• Soutenir et accompagner les associations sportives locales

Les associations contribuent à tisser un lien social. Grâce à leur implication, elles parviennent à mettre en œuvre diverses animations. La municipalité a la volonté d'accompagner les associations afin de leur permettre d'optimiser leurs prestations et l'animation sportive. Ceci passe notamment par la qualité de l'encadrement.

La municipalité engagera une politique de contractualisation avec la mise en place d'un conventionnement global (financier, utilisation des installations, aides diverses etc.) sur la base d'un document cadre : la charte sportive convention de mise à disposition etc....

En somme la commune souhaite favoriser la pratique sportive qu'elle soit de loisir ou compétitive autour de :

- L'éducation et l'animation sportive de tous (enfants, jeunes, adultes, seniors)
- L'intégration de tous les publics
- Les dynamiques régies par le principe de la performance individuelle ou collective

LES MISSIONS DE LA DSJVA

La Direction des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative vous accueille dans ses locaux à Pontaléry (ex Miramar). Ses missions pour le développement de la politique sportive de la ville sont diverses :

- Organisation de manifestations
- Conseil et relais des associations auprès des élus et autres services
- Aide au montage de projet d'animation et de dossiers de subventions
- Mise à disposition de personnel d'animation
- Mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles
- Aide à la promotion d'actions
- Prévention et information
- Entretien et gestion des équipements sportifs municipaux
- Entretien et gestion des sièges associatifs municipaux

LES ACTIVITÉS DE LA DSJVA

LES ACTIUITÉS PERMANENTES

La direction des sports de la ville du Robert vous propose : Gymnastique pour les enfants, Gymnastique d'entretien pour les adultes, Natation, Activités du centre nautique (funboat, kayak)

LES ACTIUITÉS OCCASIONNELLES ET ÉVÉNEMENTIELS

Le Mois du Sport

Tous les vendredis au mois de Mai, participez sur la place du 22 Mai dès 19h00 à des cours spécifiques : Vak Jym, Body Kombat, K'rribean Fit, Gym Bèlè, Zumba ...

Marathon fitness

Le premier dimanche du mois de juin de 09h00 à 13h00 au hall des sports de Mansarde. Cette manifestation à caractère caritatif vise à accompagner des associations porteuses de projets ou d'actions par la récolte de fonds contribuant à l'amélioration du quotidien des publics pour lesquels elles ont un intérêt particulier (Alzheimer, les troubles d'apprentissages : dyslexie, dyspraxie, autisme ...)

Le Dynamique

Du lundi au vendredi au mois de juillet de 08h00 à 12h00 des activités sportives et de loisirs sont proposés aux enfants de 5 à 16 ans.

Sport : tennis, rugby, football, basketball, handball, volley ball, athlétisme, natation, viet vo dao, activités nautiques, gymnastique, twirling baton, karaté, judo, VTT, fitness, tennis de table

Loisirs : scrabble, danse traditionnelle, percussion, jeux de société, peinture sur tissu, bèlè, salsa, vannerie, origami, hip hop, échecs, arts plastiques, fabrication de bijoux, moderne jazz, internet, crochet

Le Mégamix

Pendant une semaine au mois août des équipes mixtes sont en compétition dans les disciplines suivantes : football, basket, handball

Le salon du sport, de la culture et des loisirs

Le dernier samedi du mois d'août de 08h00 à 13h00 au hall des sports de Mansarde la population à la possibilité de rencontrer toutes les associations et acteurs de la ville qui proposent des activités sportives, culturelles et de loisirs au Robert. Ce salon permet aux visiteurs de s'inscrire en direct ou de se renseigner sur les offres d'activités.

Le Raid du Lougarou

Le troisième samedi du mois d'octobre au départ de la place du 22 Mai à 16h00 des centaines de coureurs sont en lice pour parcourir 15 km sur route. Cette course pédestre a été créé en 1991 et est devenu au fil des ans, un rendez-vous incontournable du calendrier sportif martiniquais et sa notoriété a dépassé nos frontières.

Modalités d'inscription : Interdit au moins de 17 ans, Tarif : 8€, Un certificat médical de moins de 3 mois (obligatoire), Pour les licenciés en athlétisme la photocopie de la licence

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

La Direction des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative a pour vocation d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les associations de la ville en développant notamment des outils favorisant leur essor.

- **Accueil, conseil et information**

Un agent à la direction des sports de la Jeunesse et de la Vie Associative est chargé d'accueillir les porteurs de projets de création d'association ou les dirigeants associatifs, d'aider à la création et à la gestion associative, soutenir et accompagner les projets, informer sur les différentes aides de la Ville.

- **Appui logistique**

La Ville peut mettre à disposition certains locaux municipaux au profit des associations robertines ponctuellement (pour des réunions, des spectacles, des répétitions...) ou annuellement (pour des activités, cours, stages...). Toute demande de mise à disposition de locaux doit faire l'objet d'un courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire en y précisant le besoin exact (type de projet, jours et horaires souhaités, nombre de personnes attendues ...).

- **Relais de la communication**

Un certain nombre de supports de communication de la Ville (le site Internet, les panneaux d'affichage, la page facebook de la ville, les flyers ...) peuvent être utilisés par les associations souhaitant communiquer sur leurs actions, activités et actualités.

- **Organisation d'événementiels**

Le temps fort dédié aux associations c'est le dernier samedi du mois d'août : Le Salon du sport, de la culture et des loisirs. Le monde associatif est régulièrement invité à participer à certains événements organisés par la Ville: la Fête Patronale du Vert-Pré, les festivités de Noël, la Fête Patronale du Robert, le Carnaval...

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Toutes les associations sollicitant une subvention municipale doivent compléter un dossier de demande qui doit être adressé à la Ville pour le 30 mars de l'année en cours.

- **Critères d'attributions**

Les associations doivent compter un nombre minimal d'adhérents et organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.

DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

STADE GEORGES SPITZ		01
DESCRIPTION	ACTIVITES	
1 terrain compétition éclairé (football/rugby); 1 terrain d'entraînement 1 terrain volley-ball (entraînement) 1 ligne droite 110 m (2 couloirs en tartan) 1 sautoir en hauteur 1 sautoir en longueur 1 piste cendrée 1 aire de lancer 1 salle de musculation 2 gradins couverts de 600 places 6 vestiaires (dont 1 arbitre)	<u>Compétitions</u> Football & rugby <u>Entraînements</u> Football, volley-ball, athlétisme, Préparation Physique Généralisée musculation, <u>Loisirs</u> Marche, footing, gym volontaire <u>EPS</u>	
STADE LEON DUSCHAMPS DU VERT-PRE		02
1 terrain de compétition éclairé (football) 1 terrain de mini basket-ball (entraînement) 1 gradin couvert de 400 places 6 vestiaires (dont 2 arbitres)	<u>Compétition</u> Football <u>Entraînement</u> Football EPS	
COMPLEXE SPORTIF DE POINTE LYNCH		03
1 terrain de football éclairé 1 plateau sportif polyvalent (Handball / Basket-ball) 4 vestiaires (dont 1 arbitre & 1 handicapé)	<u>Entraînements</u> Football, handball, basket-ball <u>EPS</u>	
COMPLEXE SPORTIF DE CITE LACROIX		04
1 terrain éclairé de rugby (entraînement) 1 vestiaire 3 courts de tennis (2 éclairés) 3 vestiaires (dont 1 arbitre) 1 piste d'athlétisme (8 couloirs) 1 terrain engazonné (anneau central) 1 aire de lancée (disques, javelots, poids) 1 aire de saut en hauteur 1 aire de saut en longueur	<u>Entraînement</u> Football, rugby, tennis, athlétisme <u>Compétition</u> Tennis, athlétisme, rugby	
COMPLEXE SPORTIF DE FOUR-A-CHAUX		05
2 terrains de football éclairés (90 m x 54 m / 90 m x 52 m) 1 ligne droite de 90 m (4 couloirs) 1 sautoir en longueur 2 courts de tennis éclairés	<u>Compétitions</u> Football, tennis <u>Entraînements</u> Football, tennis EPS	
COMPLEXE SPORTIF DE MANSARDE SUD		06
1 terrain couvert 1 terrain extérieur de handball, basket-ball 1 tribune (± 600 places) Vestiaires	<u>Compétitions</u> Handball, basket-ball, volley-ball <u>Entraînements</u> Handball, basket-ball, volley-ball	
COMPLEXE SPORTIF DE MANSARDE NORD		07
1 terrain de rugby / football éclairé 1 terrain football éclairé	<u>Entraînements</u> Compétitions football jeunes <u>Loisirs</u>	
GYMNASE MUNICIPAL		08
1 salle principale avec praticable <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrès : barres parallèles, asymétriques, trampolines, poutre, cheval d'arçon, anneaux 1 espace arts martiaux (60 m²) 1 salle de danse (miroir, barres)	<u>Cours</u> <u>Entraînements</u> <u>Loisirs</u>	
PISCINE MUNICIPALE DE PONTALERY		09
1 piscine éclairée de 20 m x 10 m 1 salle (judo - gymnastique) Vestiaires	<u>Loisirs</u> <u>Entraînements</u>	

DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

CENTRE NAUTIQUE « FELIX MERINE »		10
1 bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 salles de cours ▪ 1 bureau de direction & de secrétariat/accueil ▪ 1 salle pour les moniteurs ▪ 2 vestiaires ▪ 1 local technique (rangement matériel) 	Loisirs Entraînements EPS	
PLATEAU SPORTIF LES ANANAS		11
1 plateau polyvalent éclairé en béton poreux (Handball, basket-ball)	Loisirs	
PLATEAU SPORTIF DU BORD DE MER		12
1 plateau polyvalent éclairé (Handball, basket)	Loisirs Entraînements	
ESPACE LUDIQUE DE MOULIN A VENT		13
1 aire de jeux polyvalents éclairée	Loisirs	
ESPACE LUDIQUE DE POINTE LYNCH		14
1 aire de jeux polyvalente avec éclairage	Loisirs	
PARCOURS SANTE DE POINTE LYNCH		15
1 parcours éclairé	Loisirs	
PARCOURS SANTE DE MANSARDE NORD		16
1 parcours éclairé	Loisirs	
PARCOURS VTT DE MANSARDE		17
1 parcours vallonné	Entraînements Compétitions	
TERRAIN DE FOOTBALL DE LESTRADE		18
1 terrain éclairé de compétition jeunes 90 m x 54 m (Football) 3 vestiaires (dont 1 arbitre)	Entraînements Football Compétitions	
TERRAIN DE FOOTBALL DE TEXACO II DE MANSARDE		19
1 terrain de football	Entraînements Compétitions UFOLEP	
TERRAIN DE FOOTBALL DU VERT-PRE (Bas Cimetière) – EN TRAVAUX		20
1 terrain de football éclairé 1 vestiaire	Entraînements Loisirs	
TERRAIN DE FOOTBALL DE REYNOIRD		21
1 terrain de football	Entraînements Loisirs	
TERRAIN DE FOOTBALL DE FONDS NICOLAS		22
1 terrain de football	Entraînements Loisirs	
TERRAIN DE FOOTBALL DE PONTALERY		23
1 terrain de football	Entraînements Loisirs	
TERRAIN DE FOOTBALL DE BAS DUCHESNE		24
1 terrain de football	Entraînements Loisirs	
TERRAIN DE BOIS-NEUF		25
1 terrain de football	Entraînements Compétitions UFOLEP	
BOULODROME DE CITE LACROIX		26
1 boulodrome en stabilisé de 128 aires de jeux	Entraînements Compétitions	

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



- 01 - Stade Georges Sptiz (Courbaril)
- 02 - Stade Léon Duchamp du Vert-Pré
- 03 - Complexe sportif de Pointe Lynch
- 04 - Complexe sportif de Cité Lacroix
- 05 - Complexe sportif de Four-à-Chaux
- 06 - Complexe sportif Mansarde Sud
- 07 - Complexe sportif Mansarde Nord
- 08 - Gymnase municipal de La Croix
- 09 - Piscine Municipale de Pontaléry
- 10 - Centre Nautique F. MERINE Pointe Fort
- 11 - Plateau sportif les Ananas du Vert-Pré
- 12 - Plateau sportif Bord de mer (Bd Auzé)
- 13 - Espace ludique de Moulin à vent
- 14 - Espace Ludique de Pointe Lynch
- 15 - Parcours Santé de Pointe Lynch
- 16 - Parcours Santé de Mansarde Nord
- 17 - Parcours VTT de Mansarde
- 18 - Terrain de Football de Lestrade
- 19 - Terrain de Football de Texaco
- 20 - Terrain de Football du V-Pré (Bas cimetièrre)
- 21 - Terrain de Football de Reynoard
- 22 - Terrain de Football de Fonds-Nicolas
- 23 - Terrain de Football de Pontaléry
- 24 - Terrain de Football de Bas Duchesne
- 25 - Terrain de Football de Bois Neuf
- 26 - Boulodrome de Cité Lacroix



GYMNASTIQUE

Représentant : Mr Larbi BENZEGUIBA
 Adresse : Gymnase Municipal / Rue du port - Pontaléry – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0596 53 86 98 / 0596 65 35 82
 Site internet : www.ville-robert.fr

Publics visés	Inscriptions			Certificat médical (- 1 an)	Assurance extrascolaire	Tarifs
	Jours	Horaires	Lieux			
2 ^{1/2} à 05 ^{1/2} ans	Le 27 août 2016*	09h00 à 12h00	Hall	Oui	Oui	70 €/ Trimestre
	A partir du 15/09/2016	09h00 à 14h00	Gymnase			
06 ans et plus	Le 27 août 2016*	09h00 à 12h00	Hall	Oui	Oui	70 €/ Trimestre
	A partir du 19/09/ 2016	09h00 à 14h00	Gymnase			

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN ADULTES

Représentant : Mme Pierrette RACHEL
 Adresse : Gymnase Municipal / Rue du port - Pontaléry – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0596 65 35 82 / 0596 53 86 98
 Site internet : www.ville-robert.fr

Publics visés	Inscriptions	Certificat médical (- 1 an)	Jours	Horaires	Tarifs
Adultes	A partir du 27 août 2016	Oui	Mardi Jeudi	18h00	25 €/Trimestre 60 €/Année

ECOLE DE VOILE

Représentant : Mr Bruno LECOMTE
 Adresse : Centre Nautique « Félix Méline » / Pointe Fort – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0596 65 59 70 / 0596 71 05 88
 Site internet : www.ville-robert.fr

Publics visés	Inscriptions	Certificat médical (- 1 an)	Assurance extrascolaire	Supports	Jours	Horaires
08 à 12 ans	A partir du 27 août 2016	Oui	Oui	Fun boat	Mercredi Samedi	14h00 à 16h00 14h00 à 16h00





ACTIVITES DES SERVICES MUNICIPAUX

DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DE LA VILLE DU ROBERT

DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA VILLE DU ROBERT

NATATION

Responsable : Mme Lynn GALLY
Adresse : Piscine Municipale / Rue du port - Pontaléry – 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0596 65 94 53
Mail : piscine.municipale@ville-robert.fr
Site internet : www.ville-robert.fr

Catégories	Tests	Inscriptions	Certificat médical (- 1an)	Attestation d'assurance	1 Photo	Tarifs
04 ans* (Nouveaux)	Non	Du 27/08 au 16/09/2016	Oui	Oui	Non	50€ Trimestre
05 ans* (Nouveaux)	Non	Du 19 au 30/09/2016	Oui	Oui	Non	50€ Trimestre
06 à 08 ans (Nouveaux)	Mercredi 16 sept. 2016 à 09h00 Maillot / Bonnet	Du 22 au 30/09/2016	Oui	Oui	Oui	70€ Trimestre 183€ Année
09 à 14 ans (Nouveaux)	Mercredi 16 sept. 2016 à 14h00 Maillot / Bonnet	Du 22 au 30/09/ 2016	Oui	Oui	Oui	70€ Trimestre 183€ Année
05 à 14 ans (Anciens)	Non	Du 27/08 au 16/09/ 2016 (carte évaluation obligatoire)	Oui	Oui	Non	70€ Trimestre 183€ Année
Adultes* (Aquagym) (Natation)	Non	Du 27/08 au 30/09/2016	Oui	Non	Non	68€ Trimestre (1 cours/semaine) 120€ Trimestre (2 cours/semaine)

Pour les tests, prière de se munir d'un **slip de bain** pour les garçons et d'un **bonnet** pour tous
NB : Tout dossier incomplet ou hors délai sera systématiquement rejeté



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (OMCLR)

L'office municipal de la culture et des loisirs du Robert a pour mission principale de proposer un programme d'animations permanentes et d'assurer la coordination. Il est également chargé des propositions de créations d'équipements culturels et socio éducatifs. Il anime deux clubs de loisirs (scrabble et généalogie).

Le Conseil d'administration

Collège des élus municipaux

Président : Wiltord HARNAIS
Trésorière adjointe : Lyvia LEGROS
Secrétaire adjointe : Marlène CONDORIS
Danielle NOMEL, Julia GLANY, Nikita CAPGRAS

Collège des personnalités civiles

Vice présidente : Jeanne LOUILOT PLANCEL
Trésorière : Annick FRANCOIS HAUGRAIN
Secrétaire : Maggy ALBIN
Assesseur : Liliane PLATON, Marie-Gaëtanne HOSPITALIER DUMONT-MONET, Gaëlle FERDINAND

Collège usagers (élèves ou représentants)

Assesseur : Renée CHARLES ALFRED Jean Laurent LAHELY, Laurent URSULET

L'équipe administrative

Directeur : Joël LUDOP
Directeur adjoint : Christian CHARLES ALFRED
Accueil : Chantal LITADIER-REGINA, Dominique DULCIO
CD-thèque : Marylène JEAN TOUSSAINT
Animateur manager / webmaster : Eddy WILLIAM

Centre Robertin d'Enseignement Artistique et Musical (CREAM)

Ce centre offre :

- **des activités artistiques** : danses, arts plastiques, art dramatique, art traditionnel
- **un enseignement musical** : piano, violon, batterie, flûte, banjo, guitare, clarinette, technique vocale, saxophone, solfège
- **des activités pour jeunes enfants** : danses, éveil musical, arts plastiques et dramatique, initiation artistique

Le corps professoral

Directeur pédagogique du CREAM : Jean Pierre Barthéléry et professeur de piano
Ateliers artistiques

- Danse contemporaine et classique : Michelline ARDES
- Initiation rythmique : Jean Paul MESDOUZE
- Art dramatique : Ali Balthazard
- Arts plastiques : Sandra JULVECOURT
- Piano : VAN RECUM Dionys, BEAUNOL RICHARD Bernard, VAURY Catherine, L'HEUREUX Nadia, ROUSSE Valérie
- Technique vocale : BALTHAZARD Serge
- Saxophone : LITTORIE Joël, DESTIN Miguel
- Batterie : MARIE JOSEPH Cyrille
- Guitare : MARIE JEANNE Christian, MANON Jean
- Violon : FRONTIER Hugues

Les clubs de loisirs

• Club de scrabble

Scrabble duplicate, club affilié à la Fédération Française
Rapprochez-vous de l'OMCLR pour les inscriptions 0596 65 47 31

• Club de généalogie

Club affilié à la Fédération française
Les cours se déroulent au Relais d'Information Multimédia et Internet (2 rue du Courbaril au Robert) - Inscriptions à l'OMCLR - 0596 654731

• Les espaces numériques

Cyber base du Vert-Pré
Impasse du Château Vert-Pré
Ecole Occuline Amazan 97231 Robert
Tél. 0596 48 18 39
Vendredi : 11h00 - 17h00
Samedi : 08h00 - 12h00

Relais d'Information Multimédia et Internet

2 rue du Courbaril 97231 Robert
Tél. 0596 381001
Email : omclr.rimi@wanadoo.fr
Mardi et mercredi : 08h00 - 16h00
Jeudi, vendredi : 11h00 - 16h00
Samedi : 08h00 - 12h00



ACTIVITES DES SERVICES MUNICIPAUX

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (OMCLR)

Adresse : 16, Bd Henri Auzé- 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0596 65 47 31
Mail : contact@omclrobert.fr
Site internet : www.office-culture-robert.com

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Musique	Tout public	Robert	Cf. planning	Cf. planning
Danses	Tout public	Robert	Cf. planning	Cf. planning
Arts plastiques	Tout public	Robert	Cf. planning	Cf. planning
Généalogie	Tout public	Robert	Cf. planning	Cf. planning
Scrabble	Tout public	Robert	Cf. planning	Cf. planning
Informatique Internet	Tout public	Robert et Vert-Pré	Tous les jours	Cf. planning

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Expositions	Cf. calendrier	Cf. calendrier	Cf. calendrier
Conférences	Cf. calendrier	Cf. calendrier	Cf. calendrier
Concerts	Cf. calendrier	Cf. calendrier	Cf. calendrier



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Office Municipal de la Culture et des Loisirs



L'OFFICE DE TOURISME DU ROBERT



L'Office de Tourisme du Robert (O.T.R) est une association à but non lucratif (Loi 1901) depuis le 8 avril 2000. Nous sommes délégataires d'une mission de service public consistant en la gestion de l'activité touristique sur le territoire du Robert afin d'optimiser les atouts du Robert et de les promouvoir en Martinique et dans le monde. Ceci conformément à l'article 10 de la loi n°92 – 1341 du 23 Décembre 1992.

Notre mission consiste à répondre à une quadruple mission d'accueil, d'information des touristes, de promotion touristique et d'animation du territoire en mettant à disposition tout un ensemble de services.

L'Office de Tourisme du Robert vit aujourd'hui de fonds publics adaptés aux missions déléguées par la collectivité du Robert, dans le cadre de la loi et conformément à la convention d'objectifs obligatoires précisant des moyens suffisants au fonctionnement de l'association.



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- **L'aide sociale légale** qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- **L'aide sociale facultative et l'action sociale**, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- **L'animation des activités sociales.**
Existant de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, le Centre communal d'action sociale est une personne morale droit public (plus précisément un établissement public à caractère administratif (EPA) communal ou intercommunal), et son contentieux relève de la juridiction administrative. Bien qu'enfermée dans une spécialisation assez étroite, il a une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à la mairie.

• Rôle du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale a un rôle primordial en matière d'aide sociale légale et facultative. Toutefois, il agit en étroite collaboration avec des partenaires publics ou privés de l'action sociale.

Le CCAS intervient en direction des administrés en difficulté et met en œuvre des réponses diversifiées en prenant en compte leur situation individuelle.

Les aides sociales

Le Centre Communal d'Action Sociale participe à l'instruction des demandes d'aide sociale :

- Aide ménagère
- Aide aux personnes âgées
- Allocation spéciale vieillesse
- A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Allocation aux adultes handicapés

Il convient d'ajouter les demandes de :

- Télé-Assistance
- Placement en famille d'accueil
- Placement en maison de retraite
- Retraite personnelle
- Accueil de jour

Délivrance de pièces administratives

Le CCAS remplit une mission de service public par la délivrance de pièces administratives suivantes :

- Certificat de non-salariat
- Certificat d'indigence
- Certificat de charge de famille
- Certificat d'hérédité

Sa politique sociale se traduit par des interventions multiples :

Politique du logement, Action en faveur des personnes âgées, Campagne d'information et de prévention, Animation socio-culturelle, etc...

Il est le centre de coordination de l'action sociale, de part le renforcement de ses liens avec ses différents partenaires départementaux : DSDS, DISSES, CAF, POLE EMPLOI, CGSS, PAIO, PLIE du Nord Atlantique, CLI, et de nombreuses associations à vocation sociale tels que l'OMASS, la Mission locale Cabesterre...

Le C.C.AS, dans les années à venir continuera à évoluer afin d'adapter ses services à vos besoins.

Toutefois, il demeure un lieu privilégié d'accueil, d'écoute et d'assistance aux personnes qui sont en difficulté.

LES ACTIVITÉS POUR LES SENIORS

Viellir, c'est très souvent être seul et sédentaire. Pour redonner à nos anciens le goût de la vie en société, le CCAS met en place des activités sportives et culturelles.

Activités annuelles :

- Initiation à l'informatique
- Gymnastique
- Natation

Activités ponctuelles :

- Tous les 3 mois : sortie cinématographique
- Bal gran moune (en février)
- Fête des mères (en mai)
- Semaine nationale des personnes âgées (en octobre)
- Cantique de Noël (en décembre)

Renseignements pour le planning des activités au Centre Communal d'Actions Sociales

Tél : 0596 65 01 09

Fax : 0596 65 12 22

Horaires :

Lundi au Vendredi : 7H30 à 13H30

Lundi et Jeudi : 14H30 à 17H00



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AIKI CLUB DU ROBERT (ACR)

Objet de l'association : la pratique, la diffusion et l'enseignement de l'Aïkido
L'association est affiliée à la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et affinitaires (FFAAA)

Représentant : Mr Jean-Charles VALIDE

Adresse : 32, avenue des Cayalis / Pointe Savane – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 22 36 93

Mail : jc_matinik@hotmail.com

Nombre d'adhérents : 18

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Aïkido	Enfants (06 à 12 ans)	Salle de Cité Lacroix	Lundi et Jeudi	17h30 à 18h30
Aïkido	Adultes	Salle de Cité Lacroix	Lundi et Jeudi	18h45 à 20h30

EKOP MARTINIQUE

Représentant : Mr Philippe VANTOU-DUMAINE

Téléphone : 0696 74 13 80

Mail : phil.ekop97@gmail.com

Site internet : ekop-martinique.com

Nombre d'adhérents : 10

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Krav (Art martial)	Adultes	Robert	Lundi	19h00
			Vendredi	

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Nuit des arts martiaux	-	-	-

GAET KARATEDO SCHOOL (GKDS)

Représentant : Mr Roger ALCINDOR

Adresse : Maison Alcindor / Bonneau – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 28 42 97 / 0696 95 90 27

Mail : gaetkaratedo@gmail.com

Nombre d'adhérents : 60

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Karaté (Initiation)	Enfants (de 04 ans à 06 ans)	Salle Municipale – Cité Lacroix	Mercredi	13h30 à 14h30
			Samedi	
Karaté (Pratique)	07 ans et +	Salle Municipale – Cité Lacroix	Mercredi	14h30 à 16h00
			Samedi	
DISCIPLINES	Karaté, self défense et disciplines associés			

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Marche	A définir	A définir	A définir
Stage « Famille »	A définir	Plage	A définir
Stage bloqué	A définir	A définir	A définir



KIDAN SHITOKAI

Représentant : Mr Wilfrid BURNET
Adresse : Vert-Pré / Chère Epice – 97231 Le ROBERT
Mail : wilfried.burnet@orange.fr
Facebook : www.facebook.com/Ki-Dan-Shito-Kai-Shito-Ryu
Téléphone : 0696 21 10 38
Nombre d'adhérents : 31

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Karaté	Enfants (6 ans et +)	Salle municipale - Vert-pré	Mercredi Samedi	15h00 à 21h00
	Adultes			

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Compétitions régionales	A définir	A définir	A définir
Compétitions caribéennes	A définir	A définir	A définir

LE DRAGON DE JADE TLTSF

Objet de l'association : promouvoir l'art martial vietnamien, viet vo dao, style thanh long, trung son phai et le tai chi chuan grâce à l'organisation de cours, de stages

Représentants : Mr Jean-Michel LAUHON
Adresse : Augrain Sud – 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0696 51 61 53
Mail : thanhlong972@outlook.fr
Site internet : www.thanhlong972.blogspot.com

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Viet vo dao	-	Salle municipale – Vert-Pré	Mardi / Samedi	13h30 à 15h00

LONG HAI ROBERT

Représentant : Mr Laurent VISENTIN
Adresse : 13 Lot. Bétania – 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0696 07 18 71
Mail : longhairobert@yahoo.fr
Site : www.ecolelongai.com
Nombre d'adhérents : 25

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Viet Vo Doa	Enfants (09-15 ans)	Gymnase municipal	Jeudi	17h50 à 19h15
Viet Vo Doa	Adultes (à partir de 16 ans)	Gymnase municipal	Lundi Jeudi	19h30 à 21h00

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Stages (Ecole ou fédéral)	-	A définir	Week-End



NEO VOVINAM

Représentant : Mme Marie BODAR
 Téléphone : 0696 53 46 34
 Mail : ajesoph@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 30

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Arts martiaux	05 ans	Salle de Cité Lacroix	Mercredi	16h00 à 17h00
Arts martiaux	De 08 ans à 12 ans	Salle de Cité Lacroix	Vendredi	17h30 à 19h30
Arts martiaux	Toutes catégories	Salle de Cité Lacroix	Samedi	11h30 à 12h30

RENOVATION D'AUGRAIN

Représentant : Mme Kathleene NARAYANINSAMY
 Adresse : 171, Bat Kuruphio – Pointe Lynch – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 16 09 21
 Courriel : kathleene.mondesir@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 81

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Karaté	De 16 à 60 ans	Augrain (siège)	Mardi / Jeudi	19h00 à 20h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Journée culturelle	-	Augrain	A définir
Challenge des 10 km	-	Robert	A définir



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



RENOVATION D'AUGRAIN

Représentant : Mme Kathleene NARAYANINSAMY
 Adresse : 171, Bat Kuruphio – Pointe Lynch – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 16 09 21
 Courriel : kathleene.mondesar@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 81

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Athlétisme	De 16 à 60 ans	Stade Georges Spitz	Mardi, jeudi, dimanche	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Journée culturelle	-	Augrain	A définir
Challenge des 10 km	-	Robert	A définir

UNION SPORTIVE DU ROBERT (USR)

Section ATHLETISME

Représentant : Mme Martine ANNETTE
 Adresse : Stade Georges Spitz / Rue du Courbaril BP 15 – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 23 06 24
 Courriel : martine.annette@orange.fr
 Nombre d'adhérents : 200

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Catégories	De 04 à 05 ans (Baby éveil)	Piste Cité Lacroix	Mercredi	15h30 à 16h30
	De 06 à 08 ans (Eveil athlétique)		Mardi	17h30 à 19h30
	De 09 à 10 ans (Poussins)		Mercredi	16h30 à 18h30
	De 11 à 14 ans (Benjamins/Minimes)		Mercredi	15h00 à 17h00
	16 ans et + (Cadets/Juniors/Séniors/Vétérans)		Vendredi	17h30 à 19h30
DISCIPLINES	Lundi au vendredi 18h00 à 20h00			
	Sprint, courses de haies, sauts (hauteur, longueur, steeple), demi-fond, fond, lancers (javelot, poids, disque)			

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Championnat de cross de Martinique	Janvier 2017	Piste Cité Lacroix	-
Meeting d'athlétisme	Juin 2017	Piste Cité Lacroix	-





AMICAL DES SAPEURS-POMPIERS DU ROBERT

Représentant : Mr Yannick BETZY
 Adresse : rue la Dirosso / Lot. Moulin à vent – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 16 31 43 / 0596 65 12 28
 Mail : yannickbetzy@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 65

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Tournoi sportif ou culturel, marche, rassemblement	-	Robert	3 ^{ème} dimanche du mois	07h00 à 12h00

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Triathlon (projet)	A définir	A définir	A définir

L'ILE AUX SERVICES ACTIFS

Représentant : Mme Jessy LANDRY
 Téléphone : 0596 69 65 5 / 0696 02 57 77
 Site internet : www.lileauxservicesactifs.com
 Courriel : secretariat.lileauxservices@gmail.com / contact@lileauxservices.com
 Activités :

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Services à la personne	-	-	-	-

ZAY RADIO

Représentant : Mr Sullyvan DAPHNE
 Adresse : Résidence les ilets / Pointe Lynch – 97231 Le Robert
 Téléphone : 0696 93 32 35
 Mail : media@zayradio.org
 Site internet : www.zayradio.org
 Facebook : zay radio Martinique
 Nombre d'adhérents : 45

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Emission télé et radio	De 14 à 50 ans	Internet	-	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Emission	Mercredi	Zouk TV	17h00 à 18h00





JEUNESSE CYCLISTE 231

Représentant : Mr Patrick NORESKAL
 Téléphone : 0696 34 60 60 / 0596 65 18 62
 Mail : noreskal.patrick@orange.fr
 Nombre d'adhérents : 170

ACTIVITES		PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
VTT		A partir de 04ans	Circuit Mansarde	Mercredi	15h00 à 17h00
				Samedi	15h00 à 17h00
Cyclisme sur route		A partir de 08 ans	Routes	Mercredi	15h00 à 17h00
				Samedi	15h00 à 17h00
				Dimanche	A partir de 07h00
Activités de loisirs	Promenades VTT	-	-	1 ^{er} dimanche du mois	-
	Pédalage santé	-	-	Lundi	20h00 à 21h00
				Mercredi	15h00 à 17h00

Pièces à fournir :

- 1 certificat médical mentionnant la pratique du sport cycliste, datant de moins de 3 mois
- 1 photocopie de la pièce d'identité ou du livret de famille
- Formulaire d'adhésion rempli et signé
- Formulaire de licence rempli et signé
- Cotisation en vigueur : formules des tarifs payables en 2 ou 3 fois

Temps forts :

INITITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Tour Cycliste Junior de Martinique	Mai 2017	Martinique	-
Festival des jeunes vététistes	Janvier 2017	Robert	-



Yolan SYLVESTRE
 Gagnant du 35^{ème} Tour Cycliste
 de la Martinique





ASC LESTRADE du ROBERT

Représentant : Mme Monique VILLET
 Adresse : BP 38 – 97231 Le Robert
 Téléphone : 0696 28 65 46 / 0696 83 69 44
 Mail : monik553@yahoo.fr / asclr97231@yahoo.fr
 Facebook : asclr robert
 -Nombre d'adhérents : 206

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Haute taille	Adultes	Lestrade (Robert)	Lundi	19h00
			Vendredi	
Bèlè	Tout public		Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi	19h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Festival bèlè	-	-	-
Bal haute taille	A définir	A définir	A définir

A.S. CREW

Objet de l'association : Initier les jeunes à tous types de danses
 Représentant : Mr Anthony PALCY
 Adresse : L'Heureux – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 17 97 23
 Mail : desire97231@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 34

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Arts du spectacle	De 07 à 77 ans	Vert-pré	Mercredi Samedi	14h00 à 17h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Fêtes patronales et autres	A définir	A définir	A définir

FIT N' DANCE FWI

Représentant : Mr Arnaud TOBINORD
 Téléphone : 0696 28 48 91 / 0596 52 01 43
 Mail : fitndance@outlook.fr

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Atelier chorégraphique afro	De 10 à 17 ans	Salle municipale du Vert-pré*	Vendredi*	16h30 à 18h15*

*Sous réserve de validation du planning

LE BALLET EXOTIC

Représentants : Mr Yanniss LUCRET
 Adresse : 6, lotissement les roseaux – Impasse rouge gorge / Place d'armes – 97232 Le LAMENTIN
 Téléphone : 0696 37 80 91
 Mail : leballetexotic@msn.com
 Facebook : www.facebook.com/pages/LE-BALLET-EXOTIC/

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Danses traditionnelles	-	Espace Lucien Laroche	Mardi	19h00 à 21h00



JEUNESSE DANS LA VILLE

Objet de l'association : favoriser la mobilité des jeunes, les activités culturelles (danse, musique, chant) pour l'intégration des jeunes

Représentant : Mr Philippe JEAN-MARIE

Adresse : Raisin – 97231 Le ROBERT

Mail : youthinthetown@hotmail.fr

Facebook : jeunesse dans la ville (youthinthetown)

Téléphone : 0596 52 94 48

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Danses	De 16 à 24 ans	Ecole de Fonds Brulé	Samedi	15h00 à 17h00

RENOVATION D'AUGRAIN

Représentant : Mme Kathleene NARAYANINSAMY

Adresse : 171, Bat Kuruphio – Pointe Lynch – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 16 09 21

Courriel : kathleene.mondesir@gmail.com

Nombre d'adhérents : 81

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Danses « Tout petit »	De 03 à 06 ans	Augrain (siège)	Vendredi	17h00 à 18h00
Danses	De 16 à 50 ans	Augrain (siège)	Lundi	19h00 à 21h00

Temps forts :

INITITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Journée culturelle	-	Augrain	A définir
Challenge des 10 km	-	Robert	A définir

REVE D'ANTAN

Objet de l'association : promouvoir et coordonner des actions socio-culturelles - organiser des voyages d'échanges au profit des personnes âgées, des jeunes et des enfants du quartier – initier aux contes créoles, aux danses anciennes – visiter et découvrir le quartier et ailleurs.

Représentant : Mme Ghislaine RADOM

Adresse : Bâtiment municipal / Rue du stade / Vert-pré – 97231 Le Robert

Téléphone : 0696 44 66 60

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Initiation à la danse	De 08 à 12 ans	Vert-pré	A définir	A définir





SALSA VERDE

Représentant : Mme Suzanne CRETINOIR
 Adresse : Galette / Vert-Pré – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 89 83 90
 Nombre d'adhérents : 40

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Salsa	Débutants 0	Salle Municipale du Vert-pré	Vendredi	18h30 à 19h30
	Débutants 2	Salle Municipale du Vert-pré		19h30 à 20h30
	Intermédiaires Confirmés			
Kizomba	Tout public	Salle Municipale du Vert-pré	Lundi & Jeudi	20h30

STYLES PASSIONS

Représentant : Mme Liliane LAVERNE
 Adresse : N°75 Pontaléry – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 04 50 37
 Mail : stylespassions97@gmail.com

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Multi-danses (+ de 32 styles différents)	De 03 à 17 ans	A définir	A définir	A définir



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



AC VERT-PRE

Représentant : Mr Luc MANSUELA
 Adresse : 7, rue des écoles / Vert-pré – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 80 19 12 / 0596 65 84 32
 Mail : marie-luc.mansuela@orange.fr
 Nombre d'adhérents : 130

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Football	Enfants	Vert-pré	Mercredi	14h00 à 18h00
	Séniors	Vert-pré	Jeudi	18h00 à 20h00
	Vétérans	Mansarde 2	Vendredi / Mardi	18h00 à 20h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Journée sportives	Novembre 2016	Vert-pré	A définir
Tournoi de fin de saison U13, U15	-	Vert-pré	-

ASC SEBI

Représentant : Mme Jessy JEAN-MARIE
 Téléphone : 0696 21 96 92
 Mail : asc.sebi@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 34

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Football	18 ans et +	Four-à-chaux	Mardi / Jeudi	18h30 à 20h30
Football de compétition	-	-	Vendredi / Samedi	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Chanté nwel	A définir	A définir	A définir
Tournoi de football des vétérans	1 ^{er} mai 2017	-	-
Journée détente	Avril 2017	A définir	A définir

RENOVATION D'AUGRAIN

Représentant : Mme Kathleene NARAYANINSAMY
 Adresse : 171, Bat Kuruphio – Pointe Lynch – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 16 09 21
 Courriel : kathleene.mondesir@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 81

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Football	De 18 à 35 ans	Texaco 1 (Mansarde)	Mercredi, jeudi,	19h00 à 21h00
			Samedi	15h00 à 18h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Journée culturelle	-	Augrain	A définir
Challenge des 10 km	-	Robert	A définir

ASC LESTRADE du ROBERT

Représentant : Mme Monique VILLET
 Adresse : BP 38 – 97231 Le Robert
 Téléphone : 0696 28 65 46 / 0696 83 69 44
 Mail : monik553@yahoo.fr / asclr97231@yahoo.fr
 Facebook : asclr robert
 -Nombre d'adhérents : 206

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Gym bèlè	Adultes		Mercredi	17h00

ASSOCIATION SPORTIVE DES POINTES

Objet de l'association : La pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) et la gymnastique volontaire
 L'association est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)
 Représentant : Mr Jean-Charles VALIDE
 Adresse : 32, avenue des Cayalis / Pointe Savane – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0596 38 19 57 – 0696 25 63 91 - 0696 22 36 93
 Mail : gymvolontaire-972026@epgv.fr / jc_matinik@hotmail.com
 Nombre d'adhérents : 64

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Fitness Gym d'entretien	Adultes	LCR – Cité OZANAM / Pointe Lynch - Robert	Lundi / Jeudi	19h15 à 20h30
Gym Oxygène	Adultes	Territoire du Robert	Mardi et Vendredi	18h15 à 19h30
Gym douce/Gym équilibré/Gym mémoire	Séniors	LCR – Cité OZANAM / Pointe Lynch - Robert	Lundi / Jeudi	08h15 à 09h30

HIGH FORM

Représentant : Mme Marie-Alice DESIREE
 Adresse : 9, rue du stade / Vert-pré – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 74 86 84
 Mail : josiane_peinal@orange.fr
 Nombre d'adhérents : 33

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Gym / Fitness	De 14 à 77 ans	Salle Municipale du Vert-pré	Lundi / Mardi / Jeudi	18h00 à 20h00

LES RAMEURS DES ILETS

Représentant : Mme Marie-Andrée SAINT-HONORE
 Adresse : Résidence les ilets – LCR – Gaschette – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 31 14 04 / 0596 35 21 17
 Mail : lesrameurs@hotmail.com
 Facebook : les rameurs des ilets – rdi
 Nombre d'adhérents : 20

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Gym d'entretien	Adultes	LCR Gaschette	Mardi	De 18h00 à 19h30

ARSENAL – SECTION HANDBALL

Représentant :
 Adresse : Plateau sportif de Mansarde – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 90 27 73
 Mail : 2701003@handball-france.eu
 Nombre d'adhérents : + de 100

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Handball	A partir de 05 ans	Plateau sportif de Mansarde	Lundi au vendredi	14h00 à 19h00

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	JOURS / HORAIRES
Compétitions	Saison sportive	Plateau sportif de Mansarde Terrains extérieurs	Du vendredi soir au dimanche matin



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....





AN TIPAL

Objet de l'association : Insertion sociale, promotion d'activités culturelles, sportives, et évènementiel.
Représentants : Mr Steeve DE LA SALLE
Adresse : C/o Mr Steeve DE LA SALLE, Gpe Ajoupa Gommier C1, Mansarde Catalogne, 97231 ROBERT
Téléphone : 0696 27 38 24
Mail : antipal97231@gmail.com
Nombre d'adhérents : 9

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Insertion sociale	Adultes et jeunes adultes	Espace Lucien LAROCHE Rue Vincent ALLEGRE 97231 LE ROBERT	Tous les jours	8h – 12h
Activités / Evènements culturelles, sportives, et sociales : tout public		A définir	A définir	A définir

ASSOCIATION SOLUTION

Représentant : Mme Marie-Lyne JUMARIE
Téléphone : 0696 26 83 97
Facebook : association solution
Mail : association.solution@wanadoo.fr
Nombre d'adhérents : 100

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Groupe de parole	-	Cité Lacroix	Lundi au vendredi	08h00 à 12h30 13h30 à 16h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Information au public en partenariat avec l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSIAE)	A définir	A définir	A définir

GAMALIEL

Objet de l'association : aider à l'insertion des jeunes et des adolescents dans la vie active et sociale. Accueillir, insérer les personnes porteur d'un handicap, servir de médiateur entre les parents, les enfants, etc.
Représentant : Mme Gilberte VARSOVIE
Adresse : 5, rue des écoles / Vert-Pré – 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0696 48 89 50
Mail : gamaliel@gmail.com
Nombre d'adhérents : 17

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Sport	-	« An griv' la » à Moulin à vent	Lundi	08h30 à 09h30
Basketball	-	Stade Vert-Pré	Lundi	09h00 à 10h00
Aqua gym / Natation	-	Cosmy (Trinité)	Mardi	10h00 à 11h00
Piscine / Jardinage	-	Robert	Vendredi / Mardi	09h00 à 10h00
Couture/Cuisine/Travaux manuels/Sorties	-	Vert-pré	Jeudi	09h à 11h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Fête de fin d'année	A définir	A définir	A définir
Vente d'articles réalisés en atelier	A définir	A définir	A définir



ASSOCIATION DE FORMATION POUR LA COUTURE ET LA CUISINE DES ADULTES (A.F.C.A)

Objet de l'association : aider les jeunes et les adultes à s'initier et à se perfectionner dans les métiers de la couture, de l'art de la table et l'art de recevoir

Représentant : Mme Ghislaine RADOM

Adresse : Bâtiment municipal / Rue du stade / Vert-pré – 97231 Le Robert

Téléphone : 0696 38 70 15

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Cuisine et restauration	Jeunes & Adultes	A définir	A définir	A définir

ASSOCIATION GRAINE DE VIE, GRAINE DE CITOYENS

Représentant : Mme Véronique BRULU

Téléphone : 0696 74 13 80

Mail : emmanuel.grainedevie@laposte.net

Nombre d'adhérents : 10

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Projet art plastique, chasse au trésor, etc.	Famille	Duchesne	-	-

LES RAMEURS DES ILETS

Représentant : Mme Marie-Andrée SAINT-HONORE

Adresse : Résidence les ilets – LCR – Gaschette – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 31 14 04 / 0596 35 21 17

Mail : lesrameurs@hotmail.com

Facebook : les rameurs des ilets – rdi

Nombre d'adhérents : 20

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Soutien scolaire	Scolaires	LCR Gaschette	Du lundi au vendredi	De 08h00 à 12h00 De 17h00 à 19h00
informatique	Tout public	LCR Gaschette	Lundi – Mardi - Vendredi	De 09h30 à 11h00
Cuisine	Adultes	LCR Gaschette	Mercredi - Jeudi	De 09h30 à 11h00
Lecture	Tout public	LCR Gaschette	Jours d'ouverture	Heures d'ouverture

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Fête des voisins	-	L. C. R Gaschette	-
Semaine du développement durable	Mai-juin 2017	L. C. R Gaschette	-





MIGANN'AGES

Objet de l'association : acquisition des techniques et de transmission des savoir-faire pour la mise en œuvres de projets dans les domaines divers de loisirs, de culture et du patrimoine, favorisant la pratique d'activités manuelles en lien avec la tradition Martiniquaise dans sa diversité.

Représentant : Mme Valérie DELDY

Mail : migannages@gmail.com

Téléphone : 0696 00 45 35 / 0696 22 48 48

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Couture	De 07 à 77 ans	Espace L. Laroche	Mardi, vendredi	14h00-16h00
Autres activités	Loisirs créatifs, broderie, peinture sur tissu, défilé de mode vide grenier, sortie de groupe			

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Thé dansant	Août	-	-

REVE D'ANTAN

Objet de l'association : promouvoir et coordonner des actions socio-culturelles - organiser des voyages d'échanges au profit des personnes âgées, des jeunes et des enfants du quartier - initier aux contes créoles, aux danses anciennes - visiter et découvrir le quartier et ailleurs.

Représentant : Mme Ghislaine RADOM

Adresse : Bâtiment municipal / Rue du stade / Vert-pré - 97231 Le Robert

Téléphone : 0696 44 66 60

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Mannequinat	De 16 à 20 ans	Vert-pré	A définir	A définir



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





ASSOCIATION MUSIQUES PLURIELLES (AMP)

Objet de l'association : Promouvoir les pratiques d'ensemble (orchestre d'harmonie, orchestre de guitares,...), développer la pratique d'instruments peu présents en Martinique tels les cuivres, le hautbois ou la percussion classique

Représentant : Mme Yanne ROUANET

Téléphone : 0696 84 81 99

Mail : contact@amp231.fr

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Orchestre d'Harmonie « Van doubout »	A partir de 12 ans	Collège Robert 3 (Pontaléry)	Jeudi	18h00 à 19h30
Orchestre de guitares « Kode kréoyol »	A partir de 14 ans	Espace Lucien Laroche	Lundi	18h15 à 19h30
Initiation aux instruments rare en Martinique	A partir de 12 ans	Collège Robert 3 (Pontaléry)	Mercredi	16h00 à 18h00
Initiation à l'improvisation	A définir	A définir	A définir	A définir

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Stages de jeux rythmiques et vocaux	Du 08 au 15 octobre 2016	Robert	A définir
Stages « cuivre et orchestre »	Du 16 au 30 avril 2017	Robert	A définir
Concerts de fin d'année	3 ^{ème} trimestre	Trinité / Atrium	A définir

HJMART MUSIC

Objet de l'association : l'apprentissage, l'insertion et l'épanouissement à travers la musique afin de faire évoluer la capacité intellectuelle et la conscience corporelle chez tout individu pour lui permettre de ressentir la musique différemment.

Représentant : Mr John HIPPOLYTE

Adresse : 26 rue Théodore Thally 316D Squadra / Dillon – 97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 0696 60 20 29

Site internet : www.hjmartmusic.e-monsite.com

Page Facebook : www.facebook.com/HJM-Art-Music

Courriel : hjm-artmusic@gmail.com / lecouto972@hotmail.fr

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Eveil musical	De 03 à 05 ans	Vert-pré	Mercredi	15h00 à 16h00
			Samedi	14h00 à 15h00
Guitare basse	Tout public	Vert-pré	A définir	A définir
Batterie	Tout public	Vert-pré	A définir	A définir
Piano / Chant	Tout public	Vert-pré	A définir	A définir
Saxophone / Clarinette	Tout public	Vert-pré	A définir	A définir

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Récital de fin de semestre	A définir	A définir	A définir





JEUNESSE DANS LA VILLE

Objet de l'association : favoriser la mobilité des jeunes, les activités culturelles (danse, musique, chant) pour l'intégration des jeunes

Représentant : Mr Philippe JEAN-MARIE

Adresse : Raisin – 97231 Le ROBERT

Mail : youthinthetown@hotmail.fr

Facebook : jeunesse dans la ville (youthinthetown)

Téléphone : 0596 52 94 48

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Chant / Musique	-	Ecole de Fonds Brulé	Samedi	14h00 à 16h00

LES SIRENES "DOU MANMAN"

Représentant : Mme Flore LABONNE

Adresse : 41 Bd Henri Auzé – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0596 65 13 59 / 0696 83 44 44

Mail : flore.labonne@orange.fr

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Accordéon	Tout public	Lamentin	Mardi	15h00 à 17h00

ACTIVITES

Animation musicale dans les lieux publics, privés ; mini concerts lors d'expositions, de marchés, etc.

TURBULANSS'

Représentant : Mme Margarette LISIMA

Adresse : Route de Pointe Lynch – 97231 Le Robert

Téléphone : 0696 45 48 91

Mail : chouchoumargo@hotmail.com

Nombre d'adhérents : 45

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Orchestre de rue	De 05 à 60 ans	Pointe Lynch	Mardi / Jeudi	19h00 à 21h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Caraval	-	A définir	A définir
Ouvertures de fêtes patronales	A définir	A définir	A définir



CLUB NAUTIQUE W.I.N.D FORCE DU ROBERT

Représentant : Mr Gilles FERJULE

Adresse : Centre Nautique Félix Méline - Pointe Fort – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 28 16 48

Mail : clubnautiquewindforce@gmail.com

Site internet : www.martiniquecатарaid.com

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Optimist	Perfectionnement	Baie du Robert	Mercredi Samedi	14h00 à 16h00
Catamaran	Perfectionnement	Baie du Robert	Mercredi Samedi	14h00 à 17h00 09h-12h/14h-17h
Planche à voile	Initiation Perfectionnement	Baie du Robert	Mercredi Samedi	14h00 à 16h00 09h-12h/14h-16h
Voile moderne et traditionnelle	Collégiens / Lycéens	Baie du Robert	En semaine	Matin et Après midi

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Martinique Cata Raid	22 au 29 janvier 2017	Tour de Martinique Départ/Arrivée au Robert	06 jours	A définir

LAS PALMAS

Représentant : Mr Max BONNARD

Téléphone : 0696 73 60 63

Mail : max.bonnard@orange.fr

Nombre d'adhérents : 50

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Yole-ronde	-	-	Mercredi	14h00
			Samedi	08h00
Compétition de yoles rondes	-	-	Dimanche	-

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Tour de Martinique des yoles-rondes	Juillet/Aout	Martinique	-



LES DAUPHINS DU ROBERT

Représentant : Mr Jerry GLONDU
 Adresse : Piscine municipale du Robert / Pontaléry – 97231 Le Robert
 Courriel : lesdauphinsdurobert@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 100

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Natation sportive	06 ans et +	Piscine du Robert	Lundi	De 18h00 à 20h00
			Mercredi	De 17h30 à 19h30
			Samedi	De 16h30 à 17h30
Natation sportive	Adultes	Piscine du Robert	Mardi	De 18h00 à 20h00
			Vendredi	
Natation synchronisée	06 ans et +	Piscine du Robert	Mercredi	De 16h00 à 18h00
			Jeudi	De 18h00 à 20h00
			Samedi	De 12h00 à 14h00 De 16h00 à 17h30

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Gala de natation synchronisée	Juin 2017	Piscine du Lamentin	A définir



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



CLUB BOULISTE DU ROBERT (CBR)
Pétanque

Représentant : Mr Georges LAUREAT
Adresse : Boulodrome Cité Lacroix – 97231 Le ROBERT
Téléphone : 0596 65 48 50 / 0696 39 47 28
Nombre d'adhérents : 63

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Pétanque	15 ans et +	Boulodrome (Cité Lacroix)	Du Lundi au Samedi-	17h00 à 20h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Tournoi de vacances	A définir	A définir	A définir
Grand Prix de la Ville du Robert	A définir	A définir	A définir
Compétitions Antilles Guyane	A définir	A définir	A définir

ASC LE STRADE du ROBERT
Randonnée

Représentant : Mme Monique VILLET
Adresse : BP 38 – 97231 Le Robert
Téléphone : 0696 28 65 46 / 0696 83 69 44
Mail : monik553@yahoo.fr / asclr97231@yahoo.fr
Facebook : asclr robert
-Nombre d'adhérents : 206

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Randonnées	Adultes		Dimanche	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Festival bèlè	-	-	-
Bal haute taille	A définir	A définir	A définir

JEEP WILLYS Martinique

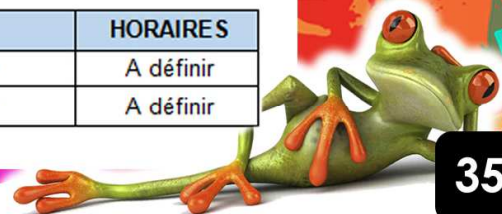
Objet de l'association : La maintenance, la conservation, la défense, la promotion, la participation et l'organisation de toutes manifestations à caractères publiques ou privées de la JEEP WILLYS et ses dérivés (FORD, HOTCHKISS, etc...) née de la deuxième guerre mondiale, ainsi que le développement des liens d'amitié et de camaraderie entre ses membres

Représentant : Mme Suzelle POGNON
Adresse : Hauteur Duchesne – 97231 Le ROBERT
Nombre d'adhérents : 40
Téléphone : 0696 32 94 10

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Randonnées	35 ans et plus	A définir	Le week-end	08h00 à 16h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Parades	A définir	A définir	A définir
Echanges avec d'autres associations	A définir	A définir	A définir



CHORALE SAINTE JEANNE D'ARC (S.T.E.J.A)

Représentant : Mme Carmen DARBONNEL
 Adresse : 2, rue du stade / Vert-Pré – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 55 09 55 / 0596 65 84 76
 Mail : darbonnel.carmen@orange.fr
 Nombre d'adhérents : 20

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Chants religieux	Adultes	Sous-sol Poste du Vert-pré	Mercredi	18h00 à 20h00
			Samedi	17h00 à 19h00

CHORALE SAINTE ROSE DE LIMA

Représentant : Mme Catherine DE LEPINE
 Adresse : Cadet 2 – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 80 17 74
 Nombre d'adhérents : 21

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Chants religieux	18 ans et +	Salle paroissiale du Robert	Vendredi	18h00 à 21h00

TABERNACLE DU DIEU VIVANT

Représentant : Mr Manuel BARTEL
 Téléphone : 0696 01 61 78
 Mail : manuelbartel@gmail.com
 Nombre d'adhérents : 60

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Culte	Tout public	Four-à-chaux	Mercredi	18h30 à 20h30
Louange	Tout public	Four-à-chaux	Vendredi	18h45 à 21h00
Prédication	Tout public	Four-à-chaux	Dimanche	09h00 à 13h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Convention annuelle	Week-end de Toussaint	A définir	A définir

ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DU ROBERT(AFLR)

Représentant : Mme ELOI-ADOLPHE

Adresse : 13, rue Mansarde Catalogne – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0596 65 18 25 - 0696 40 35 14

Temps forts :

INTITULES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Vannerie	Membres	Espace Lucien Laroche	Samedi	09h00 – 11h00
Peinture sur tissu	Membre	Espace Lucien Laroche	Mardi	09h00 – 11h00
Initiation scrabble	Membres	Espace Lucien Laroche	Vendredi	17h00 – 18h00
Broderie	Membres	Espace Lucien Laroche	Mardi	09h00 – 11h00

LIEN D'AMOUR DU VERT-PRE

Représentant : Mme Christiane AGRICOLE

Adresse : 18, lot Gaschette – 97231 Le ROBERT

Téléphone :

Activités :

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Sports	Tout public	Salle Municipale du Vert-pré	Vendredi	07h30 à 09h30
Visites de musées et du patrimoine	Tout public	A définir	A définir	A définir
Visites aux malades	Malades	A domicile	1 fois/semaine	Journée

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Semaine Nationale des Personnes Agées (Semaine Bleue)	3 ^{ème} semaine d'octobre	A définir	A définir



ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE BIENFAISANCE « EPI YO »

Représentant : Mr Bernard MAIZEROI
 Téléphone : 0696 30 40 87
 Mail : association-epiyo@hotmail.fr
 Nombre d'adhérents : 10

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Actions d'entraide et de bienfaisance	-	-	-	-

CENTRE DE VALORISATION DES ACTEURS DE LA MEDIATION (C.V.A.M)

Représentant : Mr Fabrice COULIS
 Adresse : 39, rue Vincent Allègre – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 50 81 82
 Mail : direction@cvam97.com
 Nombre d'adhérents : 10

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Insertion, médiation sociale, formation, prévention de la délinquance, sécurité interne	Tout public	Martinique	A la demande	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Séminaire, forum, projet de formation	A définir	A définir	A définir

ASSOCIATION GWEVAN GUILLAUME NOHAM NELSON MARCELLIN (A.G.N.M)

Objet de l'association : aider les parents d'enfants handicapés, physiquement, psychologiquement et financièrement
 Représentant : Mme Gaby LAGRAND
 Adresse : Quartier Sabine – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0696 04 22 47
 Mail : gabylagrang@gmail.com

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Petite enfance	De 0 à 99 ans	Quartier cannelle (Robert)	Lundi au Vendredi	09h00 à 15h00



MAD'IN TOP

Représentant : Mme Sandra PETRIS

Téléphone : 0696 06 15 27

Mail : mamannti@hotmail.fr

Site internet :

Facebook :

Nombre d'adhérents : 30

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Initiation à la cuisine	Adultes	Pointe Lynch	-	-
Action sociale	Adultes	Pointe Lynch	-	-

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Vide grenier	A définir	A définir	A définir

PSA JEUNESSE

Représentant : Mme Sybille SEJEAN

Adresse : Pointe Savane – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 38 21 10

Nombre d'adhérents : 15

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Marché local	Tout public	-	-	-
Randonnées	Tout public	-	-	-
Sorties éducatives	Tout public	-	-	-

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Arbre de Noël	A définir	A définir	A définir
Fête du quartier	A définir	A définir	A définir

SERVICE DE LA MEDIATION SOCIALE (SMS)

Objet de l'association : construire et réparer les relations sociales

Représentant : Mme Béatrice MUDAY

Adresse : 1 Avenue Nelson Mandela – 97231 Le ROBERT

Téléphone : 0696 17 97 23

Mail : sms972mediation@gmail.com / beatricemuday_smsmediation@gmail.com

Site internet : www.martiniquemediation.fr

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Actions sociales	Tout public	1 Av Nelson Mandela (Cité Lacroix)	Lundi / Mardi / Jeudi	07h30 11h00 / 14h00-17h00
			Vendredi	
			Samedi	08h00 à 11h30

TENNIS CLUB MUNICIPAL DU ROBERT

Représentant : Mr Georges BELLEMARE
 Adresse : Four-à-Chaux – 97231 Le ROBERT
 Téléphone : 0596 65 68 14 – 0696 92 45 76
 Mail : tcm.robert@orange.fr
 Site internet : <http://www.club.fft.fr/tc.robert>
 Nombre d'adhérents : 173

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Tennis Initiation	A partir de 07 ans	Four-à-chaux Cité Lacroix	Mercredi Samedi	08h00 à 10h00 16h00 à 18h00
Mini tennis	A partir de 04 ans	Four-à-chaux Cité Lacroix	Mercredi	08h00 à 09h00
Tennis perfectionnement	Jeunes	Four-à-chaux Cité Lacroix	Mercredi Samedi	16h00 à 18h00
Ecole de compétition	Jeunes	Four-à-chaux Cité Lacroix	Mercredi Samedi	09h00 à 10h00 17h00 à 18h00
Tennis	Adultes	Four-à-chaux Cité Lacroix	Mercredi	19h à 20h00
			Vendredi	19h à 20h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Open de tennis (adultes)	Janvier-Février 2017	Four-à-Chaux	A définir
Open jeunes	Mars-Avril 2017	Cité Lacroix	-

ASC LE STRADE du ROBERT

Représentant : Mme Monique VILLET
 Adresse : BP 38 – 97231 Le Robert
 Téléphone : 0696 28 65 46 / 0696 83 69 44
 Mail : monik553@yahoo.fr / asclr97231@yahoo.fr
 Facebook : asclr robert
 -Nombre d'adhérents : 206

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Tennis de table	Tout public		Jeudi	18h00

Temps forts :

INTITULES	DATES	LIEUX	HORAIRES
Festival bèlè	-	-	-
Bal haute taille	A définir	A définir	A définir





AN KANSYEL

Représentant : Mme Cécile CAROLE
 Telephone : 0696 01 84 59 – 0696 33 26 62
 Facebook : ankansyel
 Mail : ankansyel@hotmail.com
 Nombre d'adhérents : 30

ACTIVITES	PUBLICS VISES	LIEUX	JOURS	HORAIRES
Twirling bâton	De 04 à 06 ans	Collège Robert 3	Mercredi	14h30 à 16h00
		Gymnase municipal	Samedi	15h00 à 16h30
	De 07 à 77 ans	Collège Robert 3	Mercredi	16h30 à 17h30
		Gymnase municipal	Samedi	16h00 à 19h00

Temps forts :

INTITULE	DATES	LIEUX	HORAIRES
Gala de fin de saison	-	-	-



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



DISPOSITIFS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

Pour les associations, il existe des dispositifs d'aide à l'emploi comme l'Emplois d'Avenir ou le Plan Sport Emploi

Plan Sport Emploi (P.S.E)

Ce dispositif créé par le Ministère des Sports vise à favoriser le recrutement, sans conditions d'âge, soit de cadres titulaires d'une qualification sportive (s'ils assurent des fonctions d'encadrement dans les activités physiques et sportives), soit de cadres chargés de gestion et d'administration.

Quelles sont les associations qui peuvent bénéficier du PSE ?

Les associations sportives ayant l'agrément "Sport" du Ministère des Sports (se rapprocher de la DJSCS).

Quels sont les emplois concernés ?

L'encadrement sportif : éducateur, animateur, brevet d'état, etc. ...

L'administratif, le secrétariat ou la gestion : secrétaire, comptable, etc. ...

L'entretien des installations : agent de maintenance, etc. ...

Y-a-t-il des conditions particulières à respecter ?

Il doit s'agir d'une création d'emploi, inscrite dans le projet associatif, éducatif et de développement.

Le projet de création doit offrir des garanties de pérennisation de l'activité et du poste.

L'emploi créé doit correspondre au minimum à un mi-temps.

Dans le cas de l'embauche d'un éducateur sportif, le personnel recruté devra être titulaire des qualifications requises (Brevet d'État d'éducateur sportif, etc.) par l'article L212-1 du code du sport.

Chaque année le versement de l'aide est soumis à la production d'un bilan d'utilisation de la subvention de l'année n-1.

L'employeur doit respecter les conditions prévues par la Convention Collective Nationale du Sport.

Quelles sont les aides attribuées ?

L'aide financière est dégressive sur 4 ans, d'un total de 34 500 € pour un emploi à temps plein.

- 12 000 € la 1ère année
- 10 000 € la 2ème année
- 7 500 € la 3ème année
- 5 000 € la 4ème année

Renseignements :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de la Martinique (DJSCS)
AGORA 2 - Zac de l'Etang z'abricots / Rond point du calendrier lagunaire / BP 669 97264 Fort de France

DISPOSITIFS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

Emplois d'Avenir

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Qui peut recruter ?

Vous êtes une association susceptible d'offrir des perspectives de développement durable
Votre projet de recrutement offre une première expérience professionnelle enrichissante et reconnue

Vous offrez une capacité d'encadrement et des perspectives de formation ou de qualification
Vous pouvez recruter un jeune dans le cadre du programme emplois d'avenir

Qui puis-je recruter ?

Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés)
Sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP ou à titre exceptionnel jusqu'au niveau bac+3, les jeunes sans emploi résidant en outre-mer

Ou en recherche d'emploi depuis au minimum 12 mois au cours des 18 derniers mois

Qu'est-ce que c'est ?

Un CDI ou un CDD (de 3 ans dans le cas général).

À temps plein (prioritairement)

Concernant les associations, le contrat est conclu sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans le secteur non-marchand

Vous recevez une aide de l'État :

- 75% du Smic

Quels bénéfices ?

Exonérations de cotisations pour les employeurs du secteur non marchand

L'emploi d'avenir donne lieu à exonération de la part patronale de cotisations et contributions de sécurité sociale sur les salaires versés (dans la limite du SMIC), due au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Il donne également lieu à exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations dues au titre de l'effort de construction.

Renseignements :

L'agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Ces interlocuteurs peuvent vous aider à construire une fiche de poste adaptée au dispositif et vous mettre en contact avec un ou plusieurs candidats.

ACCUEILLIR UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

Le Service civique donne l'opportunité à toute une génération de la jeunesse de s'engager en donnant de son temps à la collectivité où il réside.

QU'EST CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le service civique est un dispositif d'engagement.

Le volontaire en Service Civique doit intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'association au sein de laquelle il effectue sa mission, sans s'y substituer.

Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'association ; la mission confiée doit s'inscrire dans un cadre distinct des activités quotidiennes. Il ne peut lui être confié des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, salariés ou bénévoles ;

Le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines...). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique au il participe ou qu'il a initié.

La mission doit être :

1. d'intérêt général (les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires.) Les thématiques retenues sont : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
2. épanouissante (le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel)
3. accessible à tous (des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir) ;
4. sans responsabilités
5. accompagnée par un(e) tuteur/tutrice prêt à s'investir pour accompagner le jeune dans sa mission et son projet d'avenir

Dans le cadre des missions sport de Service Civique , un volontaire n'assure pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive. Les volontaires qui disposent de diplômes sportifs ne pourront pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques lors de leur engagement de service civique. L'action du volontaire devant s'inscrire dans un cadre distinct des activités quotidiennes de l'association, les volontaires de doivent pas assurer des missions liées à l'entraînement ou l'entretien des installations sportives. Dans le cadre de l'éducation pour tous, un volontaire ne peut assurer l'encadrement en autonomie d'un groupe de mineurs lors de ses interventions. Les missions du volontaire doivent être complémentaires de celles des enseignants, éducateurs, animateurs, assistants d'éducation ou ATSEM. Pour cela, il faudra intégrer le volontaire et ses missions au sein de l'équipe et du projet éducatif.

ACCUEILLIR UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

LA DÉMARCHE D'AGRÈMENT :

Une fois le projet d'accueil finalisé, vous pouvez télécharger le dossier sur www.service-civique.gouv.fr/page/comment-obtenir-un-agrement. Une fois retourné auprès de la DJSCS, le dossier sera instruit selon les critères d'intérêt général de la mission, d'accompagnement du jeune par le tuteur, d'accessibilité à tous... et un agrément, valable 2 ans, sera alors envoyé, avec le calendrier d'accueil du jeune et les missions retenues.

RECRUTER UN JEUNE :

Pour vous y aider, n'hésitez pas à prendre contact avec les missions locales, ou l'université et à publier votre poste sur le site national service-civique.gouv.fr ce qui permet ensuite à la DJSCS de publier votre annonce sur la page facebook « service civique Martinique ». Il vous est également possible de diffuser votre offre par vos propres réseaux, ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur, le réseau associatif, etc. Vous est libre du choix de votre volontaire : néanmoins, c'est la motivation du volontaire qui doit guider votre choix et non ses compétences ou sa formation. Les missions de Service Civique ne doivent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou de qualification.

Source : D.J.S.C. Martinique



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Renseignements :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de la Martinique (DJSCS)
AGORA 2 - Zac de l'Etang z'abricots / Rond point du calendrier lagunaire / BP 669 97264 Fort de France

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DIRIGEANT ASSOCIATIF

La responsabilité pénale :

La responsabilité pénale d'une personne physique, ou d'une personne morale, peut être engagée dès lors que le Code pénal prévoit que le manquement à une loi ou à un règlement est constitutif d'une infraction.

Dans ce cas, la responsabilité personnelle du dirigeant ne peut être mise en jeu que s'il a lui-même commis une faute.

Il peut donc voir sa responsabilité pénale engagée, comme tout citoyen, aussi bien sur la base d'infractions volontaires (atteintes aux biens ou aux personnes) que sur celle d'infractions involontaires (blessures ou homicides involontaires).

L'infraction est sanctionnée par une amende, par un travail d'intérêt général ou par l'emprisonnement, proportionnés à la faute.

Exemples :

- En cas d'homicide involontaire par maladresse, imprudence ou négligence, ou en cas d'atteinte au droit des personnes → c'est l'association qui est tenue responsable.
- Si le dirigeant n'a pas respecté les obligations de l'association « employeur » vis-à-vis de la Sécurité sociale, s'il a fraudé vis-à-vis du fisc, s'il a commis une infraction au Code du travail (embauche, durée

du travail, hygiène et sécurité, non-respect du droit syndical ...) dont la violation est pénalement sanctionnée → c'est sa propre responsabilité qui est engagée.

A noter : Les assurances ne couvrent pas la responsabilité pénale puisque la loi interdit d'assurer les conséquences pécuniaires (les amendes) de la responsabilité pénale. Par contre, certaines assurances couvrent les frais de procédures.

Attention : Pendant longtemps, on a considéré que seuls les individus pouvaient être responsables pénalement. Mais depuis une dizaine d'années, l'association elle-même peut être responsable pénalement des infractions qu'elle a commises.

Cette responsabilité de l'association ne remplace pas celle des dirigeants, elle se rajoute (article 121-2 du Code pénal).

Par exemple, l'association et chacun des dirigeants peuvent être poursuivis pour incitation au dopage : il y aura alors des sanctions pour l'association et pour les dirigeants.

La responsabilité financière :

Les dirigeants ne sont pas responsables des dettes de l'association sauf dans les cas ci-dessous :

- **Redressement ou liquidation judiciaire**
- **Groupement d'employeurs :** les membres d'un groupement d'employeurs sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires (article L 127-1 du code du travail).
- **Cautionnement :** il arrive que les dirigeants se portent caution pour l'association (paiement du loyer, par exemple).
L'acte de caution relève du droit civil (art. 2011 et suivants). Il ne se présume pas. Il fait l'objet d'un acte écrit (authentique ou sous-seing privé) qui doit respecter certaines formes : signature manuscrite de celui qui souscrit l'engagement, mention manuscrite de la somme en lettres et chiffres (art. 1326). Il peut être contracté pour un certain montant. En outre, lorsque plusieurs personnes se sont rendues caution d'un même débiteur, pour une même dette, elles sont obligées chacune à toute la dette (art 2025). Si aucun délai n'est précisé, la caution dure tant que le bail continue même si le dirigeant a ces-

sé ses fonctions. Il faut stipuler dans l'acte que le cautionnement est lié à l'exercice des fonctions et cesse de plein droit lorsqu'il y est mis fin.

Tant que les dirigeants agissent en qualité de représentants de l'association et dans la limite de leurs pouvoirs, ils ne peuvent pas être déclarés personnellement responsables des dettes de l'association. Ils restent toutefois responsables des fautes commises dans leur gestion.



La responsabilité du dirigeant sera engagée si ce dernier ne tient pas informés le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et les services compétents des difficultés financières de l'association ou des erreurs commises dans sa gestion.

Ainsi, le fait de procéder trop tardivement à la déclaration de cessations de paiements constitue une faute de gestion.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DIRIGEANT ASSOCIATIF

Au cours de ses activités bénévoles, le dirigeant associatif, au même titre que tout individu, peut être confronté à un problème de responsabilité d'ordre pénal, civil ou financier.

La notion de dirigeant

Une notion peu réglementée

Les textes législatifs sont assez évasifs à ce sujet, dans la mesure où la Loi du 1er juillet 1901 laisse l'entière liberté aux membres fondateurs de l'association de déterminer dans les statuts : le nombre de dirigeants, leurs pouvoirs, leur mode de désignation.

La seule obligation est de déclarer à la préfecture : la création de l'association et en même temps : les « *nom, profession, domicile et nationalité de ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association* ».

Les dirigeants de droit sont en fait les mandataires qui ont été désignés, en fonction des dispositions statutaires, pour agir au nom de l'association.

Une notion liée à la rédaction des statuts

Il y a le plus souvent trois postes de dirigeants (mais il peut y en avoir moins ou plus) :

Le président a le poste le plus important, puisque c'est lui qui représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile (même si pour les opérations les plus importantes, il lui faut une autorisation de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration).

Le secrétaire est son adjoint le plus direct, puisqu'il assure le fonctionnement administratif quotidien de l'association.

Le trésorier est chargé de tenir les comptes et de présenter le budget.

A côté des dirigeants de droit de l'association, la **qualité de dirigeant « de fait »** peut être attribuée à des personnes qui, sans être investies statutairement d'une fonction de dirigeante, assument dans les faits des fonctions de direction.

Dans son instruction du 19 février 1999, l'administration fiscale définit le dirigeant de fait comme « *des personnes qui remplissent des fonctions normalement dévolues aux dirigeants de droit, qui exercent un contrôle effectif et constant de l'association et qui en définissent les orientations* ».

Cela peut concerner, notamment, le directeur salarié d'une association : étant « l'exécutif » de l'association, il prend à ce titre et dans le cadre de ses attributions, un certain nombre de décisions ayant des conséquences qui engagent la responsabilité de l'association (décisions liées à la gestion de l'association et à ses activités).

Toute activité exercée individuellement ou collectivement dans le cadre de l'association peut donc engager, de façon non exclusive et selon les cas de figure, les responsabilités :

- de l'association en tant que personne morale,
- du dirigeant de droit,
- du dirigeant de fait.

La responsabilité civile :

Une personne est civilement responsable lorsqu'elle est tenue de réparer un dommage subi par autrui.

La responsabilité civile des dirigeants envers l'association :

Le dirigeant est en principe titulaire d'un mandat qui lui est confié. Ainsi, **la faute commise par un dirigeant dans l'exercice de ses fonctions engage en principe la responsabilité civile de l'association, excepté :**

- ▶ S'il n'a pas agi au nom et pour le compte de l'association,
- ▶ S'il est sorti du cadre de l'objet initial de l'association,
- ▶ S'il est sorti de ses attributions,
- ▶ S'il a commis une faute particulièrement grave (malveillance, intérêt personnel ...)

La responsabilité civile personnelle d'un dirigeant peut donc être engagée :

- **tant envers l'association** : il est responsable des missions qui lui sont confiées en vertu des statuts, ou de celles qui lui sont déléguées par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale de l'association. Il est également responsable de la surveillance des mis-

sions qu'il délègue, et engage sa responsabilité s'il outre-passe ou sort des fonctions qui lui sont dévolues.

■ **qu'envers les tiers** : au même titre que dans les relations avec les membres de l'association, le dirigeant associatif engage sa responsabilité personnelle vis-à-vis des tiers s'il outre-passe les missions qui lui sont confiées dans le cadre de son mandat, ou lorsqu'il agit en dehors de celui-ci.

Pour qu'il y ait responsabilité civile, il faut :

- un dommage subi par la victime,
- une faute de l'auteur du dommage,
- un lien de causalité entre le fait défectueux ou le dommage.

Le dommage peut être : matériel, corporel, ou d'ordre moral (diffamation...).

A noter : Les assurances couvrent la responsabilité civile, c'est-à-dire qu'elles prennent en charge la réparation du préjudice.

La plus courante dans le secteur sportif (ex : le ballon de l'école de sport qui brise la vitre d'un pavillon; un joueur blessé par un autre lors d'un entraînement; la balle de tennis qui va blesser un spectateur ...)

Si on ne peut arriver à la situation antérieure, la réparation du dommage est pécuniaire.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) permet par un soutien financier, accordé à des associations (loi du 1er juillet 1901), de mettre en œuvre des actions de formation des bénévoles (élus ou responsables d'activités), qu'il s'agisse d'une formation en lien avec le projet associatif ou d'une formation technique liée à l'activité ou au fonctionnement de l'association.

PUBLIC VISE	Les bénévoles réguliers des associations : <ul style="list-style-type: none"> • qui sont fortement impliqués dans le projet associatif • qui exercent des responsabilités (élus, responsables d'activités) • ou qui vont prendre des responsabilités dans l'association organisatrice
NATURE DES FORMATIONS	Les formations sont : <ul style="list-style-type: none"> • spécifiques : c'est-à-dire tournées vers le projet associatif en lien avec l'objet de l'association ou • techniques : c'est-à-dire liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association (l'organisation, l'administration, la gestion de l'association...) et a priori transposables dans d'autres associations et le cas échéant mutualisables.
NATURE DES ACTIONS	Spécifique Il peut s'agir : <ul style="list-style-type: none"> • de nouveaux projets émergents ou en développement nécessitant des besoins de qualification spécifique. • de besoins en formation liés à des activités associatives nouvelles et innovantes Technique Il peut s'agir de formations : <ul style="list-style-type: none"> • sur la gouvernance démocratique de l'association, son management et sa gestion administrative et financière. • rendant l'exercice de l'activité de l'association plus efficace • utiles pour l'accès à une formation qualifiante du bénévole • contribuant à un parcours de VAE du bénévole...
PARTICULARITES	Les formations suivantes seront examinées avec soin : <ul style="list-style-type: none"> • celles concernant les personnes en situation de fragilité économique ou sociale pour lesquelles l'exercice du bénévolat est un élément important d'intégration. • les formations s'adressant à des bénévoles qui interviennent en direction de publics fragilisés • les formations favorisant l'exercice de responsabilités associatives par les jeunes et les femmes, en particulier ceux issus des quartiers sensibles (facteur d'égalité des chances). • les formations en lien avec les dispositifs du volontariat. • les actions de formation dans les zones rurales et les quartiers de la Politique de la Ville.
LA NON ELIGIBILITE	D'une façon générale, tout projet d'action de formation pouvant bénéficier d'autres dispositifs de droit commun sera exclu (BAFA, PSC1, bourse de formation, formation pour la promotion de l'association, etc.).
DUREE	Les actions de formation de niveau initiation seront comprises entre une ½ journée (3 heures) et 2 jours maximum . Les actions de formation de niveau approfondissement sont comprises entre une ½ journée (3 heures) et 5 jours au plus . Une action de formation peut être fractionnée en modules de 2 ou 3 heures afin de tenir compte des contraintes des bénévoles qui ne sont souvent disponibles qu'en soirée ou en demi-journée.
MODALITES DE FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque action de formation doit comporter un intitulé distinct et être priorisée. Ainsi si l'association présente plusieurs actions de formation, celles-ci seront hiérarchisées par ordre d'importance. A défaut, l'instruction de la DJSCS statuera. • Pour chaque formation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Spécifier s'il s'agit d'une formation technique ou spécifique ○ Indiquer le niveau de maîtrise : initiation (1/2 journée et 2 jours) ou approfondissement (1/2 journée et 5 jours) ○ Préciser le nombre de sessions pour chacune des formations proposées • Le déroulement des projets de formation devra être décrit avec précision. Ainsi, les formations doivent être présentées de façon explicite et notamment concernant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les objectifs ○ les contenus ○ les publics ○ les modalités
MODALITES FINANCIERES	Pour la participation financière de l'Etat, les actions de formation des bénévoles sont soutenues sur la base maximale de 700 € par journée de formation. Le montant journalier est fixé par la commission d'attribution lors de l'étude des dossiers, en fonction du nombre de demande et de l'enveloppe financière annuelle.

Source : D.J.S.C. Martinique

Rappel :

L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit. L'administration opérera un choix dans ses financements entre les dossiers soumis à l'instruction. Il est donc rappelé aux porteurs de plusieurs projets de formation de classer les projets par ordre d'importance.

Renseignements :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de la Martinique (DJSCS)
AGORA 2 ZAC de l'Etang z'abricots / Rond point du calendrier lagunaire / BP 669 97264 Fort de France

MONTER UN PROJET OU CONDUIRE UNE ACTION

Monter un projet c'est se fixer un objectif et se donner les moyens de l'atteindre en se posant les bonnes questions.

Etape n°01 : Clarifier l'idée

Commencez par répondre à ces deux questions :

Objectifs : QUOI ?

• Qu'est-ce que je veux faire ?

L'objectif est un résultat à atteindre, non une tâche. Il doit être concret, mesurable, daté et localisé.

Finalités : POURQUOI ?

• Qu'est-ce que j'en attends ? Pour moi, pour les autres... ?

Ne vous y trompez pas, répondre à ces deux petites questions peut prendre un certain temps. Mais plus vous serez clair dans votre tête plus vite vous avancerez ensuite.

Clarifier c'est :

1. Vous poser les questions du quoi et du pourquoi.
2. Les approfondir par une séance de « tout ce qui vous trotte dans la tête ».
3. Démêler et classer les objectifs et les finalités par ordre d'importance.
4. Tester l'idée auprès de votre entourage.
5. Fixer par écrit un 1er descriptif sommaire de votre projet.
6. Nommer votre projet, ce sera en quelque sorte son acte de naissance

Etape n°02 : Faire l'état des lieux

Il s'agit d'une étape incontournable, vous devez rechercher trois grandes catégories d'information :

- Qui fait quoi ? Qui sont les principaux acteurs ?
- Comment ? Quels sont les méthodes, les procédures, les réglementations, les outils employés ?
- Avec quoi ? Quelles sont les ressources humaines, financières et matérielles à réunir ?

L'état des lieux c'est :

Quand vous aurez fait le tour de l'état des lieux vous serez en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Comment ça marche ? Moyens, coûts, compétences, procédures, réglementations, délais...
- Qu'est-ce qui ne marche pas ? La localisation, la disponibilité du public, les contraintes techniques, juridiques...
- Quels sont les moyens dont je dispose ? Autofinancement, compétences, disponibilité, carnet d'adresses, expérience préalable...
- Quels sont les moyens qui me manquent ? Matériels, humains, financiers...
- Qui sont les principaux acteurs ? Services municipaux, services de l'Etat, associations, entreprises, professionnels... (que font-ils ? quelles sont les ressources dont ils disposent qui pourraient servir mon projet ?).
- Qui sont les partenaires potentiels ? Ceux vers qui je vais aller en priorité.

Etape n°03 : Elaborer le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel doit refléter fidèlement l'analyse de vos besoins et les ressources que vous avez ou que vous comptez réunir pour les satisfaire.

Quelques principes à retenir impérativement :

- Les recettes et les dépenses doivent toujours être présentées en colonnes équilibrées (égales).
- Chaque dépense (on dit poste) doit être justifiée : pas de chiffres « bidons », pas de partenaires fantaisistes... Pas d'estimation à la louche, faites faire des devis ou allez relever les prix dans les magasins.
- Prévoyez une marge d'imprévus d'au moins 8 % de dépenses.
- Parce qu'il est évolutif un budget doit toujours être daté

Le budget prévisionnel c'est :

Un outil à votre service. Il vous permet de suivre point par point l'avancement de votre projet. Il évolue avec lui. Il vous oblige à faire preuve de réalisme en identifiant toutes les dépenses que vous serez amené à faire.

MONTER UN PROJET OU CONDUIRE UNE ACTION

Etape n°04 : Formaliser le projet

C'est une étape essentielle. Elle atteste de la réalité du projet. Cette formalisation est le préalable à la recherche de partenaires.

Votre objectif maintenant est de convaincre, pas de faire de la littérature.

Concrètement vous êtes désormais en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Qui, quoi, pourquoi, pour qui, comment, où, combien ?
- Qui ? Porteur et origine du projet
- Pourquoi, Pour qui ? Finalités
- Quoi, Où, Quand ? Contenu précis (description), échéance et localisation du projet
- Comment ? Approche technique (besoins, ressources, compétences...)
- Combien ? Approche financière

Le dossier de présentation sera bâti sur la trame de ces questions. Il intégrera un volet financier et un volet communication, il sera :

- Court : maximum 12 pages bâties sur la trame des questions.
- Clair : synthétique et aéré (encore des choix à faire...).
- Vivant : motivant.
- Crédible : toutes les informations doivent être vérifiées et argumentées, notamment le volet financier
- Evolutif : adaptable en fonction des interlocuteurs.

Exemple de composition de dossier :

- Une couverture avec le titre et vos coordonnées (1 page)
- Un court sommaire avec une pagination ou un système de fiches numérotées (1 page)
- La présentation du ou des porteurs du projet et de son origine : QUI ? POURQUOI ? (2 pages maxi)
- Le descriptif du projet : QUOI ? OÙ ? QUAND ? (2 pages maxi)
- Les moyens à mobiliser : humains, techniques, logistiques, financiers. COMMENT ? (2 pages maxi)
- Le budget prévisionnel : COMBIEN ? (1 page)
- L'argumentaire en direction du partenaire : Pourquoi soutenir votre projet ? Pourquoi lui ? Ce que vous attendez de lui et ce qu'il peut attendre de vous en contrepartie (2 pages maxi)
- La communication : ce que vous avez prévu de faire pour promouvoir votre projet et vos partenaires (1 page)
- Les annexes : engagements de soutien déjà acquis, contacts en cours, articles de presse, indications techniques complémentaires, photos, dessins...

Etape n°05 : Trouver des partenaires

Vous allez devoir argumenter et convaincre, essayer probablement de nombreux refus avant les premiers accords qui donneront un coup d'accélérateur à votre projet.

Si l'état des lieux a été bien fait, vous devez savoir quels sont les organismes les plus à même de vous aider.

La marche à suivre :

- Sélectionnez vos « cibles » : une vingtaine au maximum après avoir identifié, pour chacune d'entre elles, comment elle peut vous aider et ce que vous pouvez lui apporter en contrepartie
- Construisez un argumentaire court et précis
- Formulez une demande réaliste
- Envoyez un dossier adapté au partenaire et dans la mesure du possible prenez rendez-vous
- Préparez soigneusement l'entretien
- Demandez à formaliser les engagements par écrit. Ce qui n'est pas écrit, n'est pas acquis
- Suivez de près les décisions et assurez-vous qu'elles sont appliquées

Etape n°06 : Bâtir un plan d'action

Le plan d'action permet :

- D'organiser votre travail en grandes étapes
- De planifier dans le temps les activités et les tâches de chaque étape
- De visualiser l'état d'avancement du projet

MONTER UN PROJET OU CONDUIRE UNE ACTION

Étape n°07 : Communiquer

La communication est une fonction délicate mais valorisante. Commencez par le commencement. Créez votre identité officielle et visuelle (logo).
Elaborez un vrai plan de communication. Réfléchissez bien au moment le plus opportun (ni trop tôt, ni trop tard), aux supports (dépliants, affiches, radio, encarts presse...), aux modes de diffusion (envois, dépôts, mailings...) et aux quantités nécessaires.

Relier si possible votre projet à l'actualité locale.

- Cherchez le contact avec les médias. N'oubliez pas les radios.
- Faites le choix de la simplicité et de la « lisibilité » pour vos documents promotionnels. Allez à l'essentiel.

Étape n°08 : Réaliser le projet

Préparez-vous au maximum avant la phase active. Essayez d'anticiper sur les problèmes que vous allez rencontrer.

Ne vous engagez pas au-delà de ce que vous avez ou de ce que vous pouvez faire.

Constituez et conservez des traces écrites de tout ce que vous communiquez et recevez.

Mettez-vous au clair avec toute la réglementation, les déclarations, les obligations légales et les autorisations administratives qui relèvent de votre projet.

Ne vous laissez pas écraser par l'urgence, ni mettre la pression. Prenez le temps de réfléchir avant toute décision importante.

Étape n°09 : Evaluer et rendre compte

L'évaluation est au service du projet, elle est utile et nécessaire, bien plus que vous ne l'imaginez :

- Elle met le doigt sur vos forces et vos faiblesses.
 - Elle met en évidence les compétences que vous avez mobilisées (les acquis de l'expérience).
- Quelles que soient les suites du projet, ces données sont à inscrire dans votre prochain CV.
- Elle permet de revenir vers vos partenaires avec un bilan lucide (crédibilité oblige). Les partenaires d'hier peuvent être les employeurs de demain.
 - Elle contribue à fidéliser vos partenaires sur de nouveaux projets.
 - Elle vous aide à déterminer vos prochains objectifs et vos prochaines actions.

Procédez en deux temps : une première analyse à chaud, laissez décanter quelques semaines et remettez tout sur la table. La mise à distance apporte plus de sérénité et d'objectivité dans le jugement.

Prenez le plan d'action étape par étape, activité par activité, mesurez et analysez les écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus, essayez de comprendre aussi bien les facteurs de réussite que les raisons des échecs.

Notez les « + » et les « - », ce qui vous a paru le plus difficile et le plus facile, ce qui vous a donné la plus grande satisfaction et le pire désagrément, ce qui a été le plus formateur et ce que vous pensez avoir découvert sur vous-même.

Étape n°10 : Prolonger l'action

Votre projet est une réussite. Vous envisagez tout naturellement de lui donner une suite et d'amplifier cette première expérience.

Maintenant il faut consolider les fondations, développer et tenir la distance. C'est le moment de vérifier si la méthode est vraiment acquise. Place au projet suivant !

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SUR L'ESPACE PUBLIC

Vous organisez une manifestation type fête de quartier, marché, vide-grenier... sur l'espace public (place, rue, salle,...) ? Cette fiche est faite pour vous !
Nous vous invitons donc à respecter les étapes suivantes afin d'obtenir la validation de l'occupation de l'Espace Public, sans laquelle vous ne pourrez organiser votre manifestation.

Quelques renseignements à connaître avant d'adresser votre demande :
Les occupations temporaires du domaine public à des fins commerciales sont soumises au paiement d'une redevance conformément au tarif voté par le Conseil municipal.

Première étape :

Rédiger une demande d'autorisation d'occupation de l'espace public
Pour cela, il vous suffit d'adresser une lettre d'intention signée contenant le plus de détails sur votre événement :

- Nature de la manifestation (sportive, culturelle,...)
- Date de la manifestation ainsi que les dates de montage et de démontage des installations
- Horaire de la manifestation (heure de début, heure de fin)
- Lieu pressenti
- Le nombre de personnes attendu

Toutefois, il faut au préalable :

- S'assurer de la sécurité des aménagements spécifiques et des lieux utilisés pour la manifestation ;
- Penser aux nuisances éventuelles : niveau acoustique et circulation sur la voie publique ;
- Évaluer la nécessité d'un service d'ordre et d'une antenne médicale ;
- Contacter votre assureur.

Seconde étape : Dispositions particulières

Si des banderoles sont installées pour indiquer votre événement, vous devez indiquer le nombre et les lieux d'installation

Si de la musique est prévue vous devez l'indiquer

Si une scène est prévue le mentionner

Si de la vente est prévue, il vous faudra une autorisation supplémentaire

Si un débit de boisson est mis en place des contraintes strictes s'appliquent (arrêté d'autorisation)

* Selon la nature de l'opération, des éléments complémentaires pourront être demandés.

Les demandes finalisées doivent être adressées au minimum 2 mois avant la date prévue de la manifestation, afin de permettre l'instruction technique du projet.

Vous devez adresser ce courrier ainsi que les pièces jointes utiles à l'adresse suivante :

Monsieur Alfred MONTHIEUX
Maire de la Ville du Robert
Rue Vincent Allègre
97231 Le ROBERT

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées afin que les agents du service compétent puissent prendre contact avec vous en cas de besoin.

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SUR L'ESPACE PUBLIC

ATTENTION INFOS UTILES !

Les règles relatives aux impôts commerciaux

Toute association déclarée, sans but lucratif, gérée de manière désintéressée, est exonérée d'impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés et taxe professionnelle) pour les recettes, les subventions communales et les salaires liés à l'organisation, à son profit, de six manifestations dans l'année.

Ces manifestations (buvettes, brocantes, kermesses, spectacles,...) doivent être exceptionnelles et organisées en vue de procurer à l'association des moyens financiers pour lui permettre de réaliser son projet.

Les manifestations lucratives, organisées régulièrement pour mettre en œuvre son objet statutaire, ne font donc pas l'objet d'une exonération (articles 206 (1 bis) et 261 (7-1°c) du Code général des impôts). Une exception : lorsque l'association organise à titre exceptionnel une manifestation payante, au cours de laquelle est pratiquée l'activité qui, habituellement, est exercée dans le cadre de réunions gratuites.

La déclaration des droits d'auteurs

Pour diffuser quelque musique que ce soit ou reproduire une œuvre, l'association doit en demander l'autorisation à la Sacem et lui verser une rémunération. Déclarez-la 15 jours avant la manifestation à la Sacem et adressez-lui le contrat de représentation des œuvres.

Il faudra ensuite lui envoyer dans les 10 jours suivant la manifestation, l'état des recettes et dépenses, le programme des œuvres utilisées et, dans le délai imparti, régler le montant des droits d'auteur.

Toutes les informations sur les forfaits, barèmes et réductions éventuelles vous seront communiqués en contactant votre délégation Sacem.



À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ADRESSES UTILES

SOUS-PREFECTURE DE TRINITE

Adresse : Rue Joseph Lagrosillière - 97235 Trinité Cedex

Standard : 0596 58 21 13 - Fax : 0596 58 31 40

Mail : sous-prefecture-de-trinite@martinique.pref.gouv.fr

Accueil du public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi au Vendredi	de 08h00 à 12h00	Fermé

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Adresse : Villa les Pergolas - 54 rue du Professeur Raymond Garcin / 97200 Fort-de-France

Standard : 0596 60 05 36

Site internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Dac-Martinique>

Accueil du public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi, Mardi et Jeudi	de 08h00 à 12h30	de 14h00 à 17h00
Mercredi et Vendredi	de 08h00 à 12h30	Fermé

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Adresse : ZAC l'Etang Z'abricots - Rond Point du Calendrier Lagunaire - BP 669 / 97264 Fort-de-France Cedex

Standard 0596 66 36 00 - Fax. 0596 66 36 01

Mail : djscs972@drjcs.gouv.fr

Accueil du public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi, Mardi et Jeudi	de 07h30 à 13h00	de 14h00 à 16h00
Mercredi et Vendredi	de 07h30 à 13h00	Fermé

POLE EMPLOI

Agence de Trinité

Quartier Beauséjour

97220 Trinité

Mail : ale.trinite@pole-emploi.fr

Agence du François

Quartier Cotonnerie

97240 le François

Mail : apelefrancois.97273@pole-emploi.fr

CAP EMPLOI (Travailleurs handicapés)

Adresse : 1 rue Eugène Euchariste / Lot Dillon Stade - Espace Pythagore - 1er étage / 97200 FORT DE FRANCE

Standard : 0596 50 43 01 - Fax. 0596 50 40 8

SACEM MARTINIQUE (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de la Musique)

Adresse : Centre D'affaires AGORA 2 - Etang Z Abricot- BP 428 / 97200 Fort-de-France

Standard : 0596 72 61 61 - Fax : 0596 72 58 31

Mail : dl.martinique@sacem.fr

Accueil du public :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi au Jeudi	de 09h00 à 12h00	de 14h00 à 17h30
Vendredi	de 09h00 à 12h00	de 14h00 à 17h00



ANNUAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

POMPIERS (18)

- Téléphone 0596 65 12 28
- Télécopie 0596 65 74 41

GENDARMERIE (17)

- Téléphone 0596 65 10 16
- Télécopie 0596 65 62 77

POLICE MUNICIPALE

- Téléphone 0596 65 11 25
- Télécopie 0596 65 65 44
- Antenne Vert-Pré 0596 65 92 06

HOTEL DE VILLE

- STANDARD** 0596 65 10 05
- Téléphone 0596 65 13 10

- Cabinet du Maire 0596 65 75 45
- Secrétariat du Maire 0596 65 46 07
- Secrétariat des élus 0596 65 44 88
- Comptabilité 0596 65 75 40
- Télécopie 0596 65 77 67

ETAT CIVIL

- Téléphone 0596 65 75 43
- Antenne Vert-pré 0596 65 92 14

SCE DEV. ECONOMIQUE

- Téléphone 0596 38 28 60
- Télécopie 0596 65 74 56

SERVICE EDUCATION

- Téléphone 0596 65 09 57
- Télécopie 0596 65 33 87

SERVICE DES SPORTS

- Téléphone 0596 65 35 82
- Télécopie 0596 38 00 58

CENTRE NAUTIQUE

- Téléphone 0596 65 59 70
- Télécopie 0596 65 66 60

PISCINE MIRAMAR

- Téléphone 0596 65 94 53

GYMNASE

- Téléphone 0596 53 86 98

SERVICE CULTUREL

- Téléphone 0596 67 73 23

SERVICES TECHNIQUES

- Téléphone 0596 65 02 88
- Télécopie 0596 65 04 21

ATELIERS

- Mécanique 0596 65 42 00
- Electricité 0596 65 46 71
- Téléphone 0696 83 05 83
- Magasin 0596 65 45 75
- Télécopie 0596 38 22 78

SCE URBANISME

- Téléphone 0596 65 40 34
- Télécopie 0596 65 48 75

OFFICE DE LA CULTURE (OMCLR)

- Téléphone 0596 65 47 31
- Télécopie 0596 65 67 80

OFFICE DE TOURISME

- Téléphone 0596 38 01 42
- Télécopie 0596 38 05 70

C. C. A. S

- Téléphone 0596 65 01 09
- Télécopie 0596 65 12 22

R. I. M. I

- Téléphone 0596 38 10 01

SERVICE ENVIRONNEMENT

- Téléphone 0596 38 08 53
- Télécopie 0596 65 46 18

SCE SECU. & REGLEMENTATIONS

- Téléphone 0596 71 11 25
- Téléphone 0596 71 24 22
- Télécopie 0596 71 24 26

CANTINE CENTRALE

- Téléphone 0596 65 10 61
- Télécopie 0596 65 28 71

BIBLIOTHEQUE

- Téléphone 0596 65 26 48
- Télécopie 0596 65 13 10

POLITIQUE DE LA VILLE

- Téléphone 0596 65 01 09
- Télécopie 0596 65 12 22

CRECHE MUNICIPALE

- Téléphone 0596 65 10 29
- Télécopie 0596 65 42 83

ECOLES

MATERNELLES

- Cité Lacroix 0596 65 45 74
- Mansarde 0596 65 45 40
- Vert-Pré 0596 65 92 25
- L LAROCHE 0596 65 10 93

PRIMAIRE S

- Mansarde 0596 65 00 22
- Vert-Pré 0596 65 92 30
- L MARMONT 0596 65 10 04
- Pointe Lynch 0596 58 07 42

MIXTE S (Maternelles et Primaires)

- Café 0596 65 90 12
- Chapelle Villarson 0596 65 14 09
- Duchesne 0596 65 10 42
- Fonds Brulé 0596 65 14 65
- Four-à-Chaux 0596 65 10 62

SCE RESSOURCES HUMAINES

- Téléphone 0596 65 56 27
- Télécopie 0596 65 56 05

SERVICE URBANISME

- Téléphone 0596 65 40 34
- Télécopie 0596 65 48 75

C. O. S. P. V. R

- Téléphone 0596 65 42 57
- Télécopie 0596 65 42 57

SERVICE CULTUREL

- Téléphone 0596 67 73 23
- Téléphone 0596 67 67 36

SERVICE COMMUNICATION

- Télécopie 0596 68 68 19
- Téléphone 0596 68 76 74

Suivez les infos sur :

www.ville-robert.fr



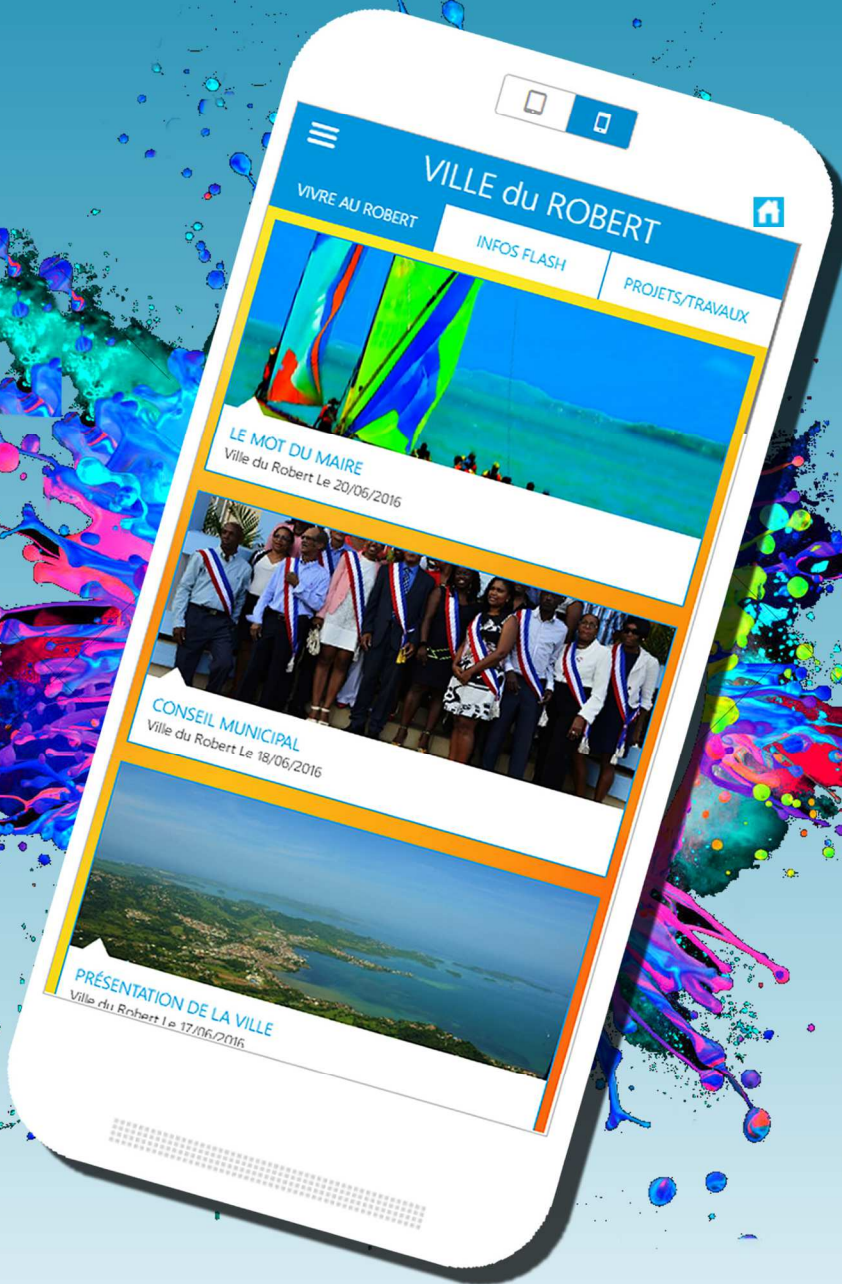
Application
Ville du Robert














APPLICATION

VILLE DU ROBERT

Votre nouveau lien avec la ville



-  Ma ville
-  Actualités
-  Agenda
-  Web TV
-  Live
-  Photos
-  Communiquer
-  Nos publications
-  Services en ligne
-  Se repérer au Robert
-  Envoyez vos contenus

... SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE ...

Téléchargez **VOTRE APPLICATION GRATUITE** sur le play store

